

KÉRYGMIE

La revue de théologie N°4
des étudiants de l'aumônerie de Sciences Po Janvier 2012



Préparer le cinquantième de
VATICAN II

Equipe *Kérygme*

Rédactrice en chef : Marguerite Descamps, 5A

Rédacteur adjoint : Bruno Kerhuel, 5A

Equipe de rédaction : Sylvie de Vulpillières, Claude Philippe s.j. , Jean Laussucq, 4A

Centre Saint Guillaume

Aumônier du CSG : Père Thierry Anne s.j.

Présidente du CSG : Amélie Gravier, 2A

Éditorial

« Le XXI^e concile œcuménique [...] veut transmettre son intégrité, sans l'affaiblir ni l'altérer, la doctrine catholique qui, malgré les difficultés et les oppositions, est devenue comme le patrimoine commun des hommes. Certes, ce patrimoine ne plaît pas à tous, mais il est offert à tous les hommes de bonne volonté comme un riche trésor qui est à leur disposition. »

Cependant, ce précieux trésor nous ne devons pas seulement le garder comme si nous n'étions préoccupés que du passé, mais nous devons nous mettre joyeusement, sans crainte, au travail qu'exige notre époque, en poursuivant la route sur laquelle l'Église marche depuis près de vingt siècles. »

C'est par ces mots¹, le 11 octobre 1962, que le pape Jean XXIII ouvre le vingt et unième concile de l'histoire de l'Église, mots qui résonnent encore aujourd'hui et dont l'écho n'est pas prêt de s'affaiblir.

Car ces mots ne sont que la reprise des paroles de Jésus dans sa première prédication « Convertissez-vous et croyez à l'Évangile ». (Mc, 1, 12-15).

Ce « précieux trésor » que nous devons non seulement garder mais partager, c'est cela : c'est l'Évangile, c'est l'annonce que Dieu nous aime. C'est cette folie d'un Dieu venu sur terre, d'un « océan divin contraint d'entrer dans la source minuscule d'un cœur humain », c'est « le puissant chêne de la divinité implanté dans le petit vase fragile d'un cœur de terre. »² Non, la véritable révolution de ces années 1960 n'est pas que l'Homme a marché sur la Lune, mais bien que Dieu a marché sur la Terre.

Et c'est cela que nous sommes chargés d'« offrir à tous les hommes de bonne volonté ». Nous sommes simplement les dépositaires indignes d'un trésor : la révélation divine, et nous ne pouvons pas cacher ce trésor sans en priver le reste de l'humanité et empêcher Dieu de se faire entendre. Le concile réaffirme cette vocation de chaque chrétien à être une « voix dans le désert », dans l'humilité de celui qui a pleinement conscience de transmettre une parole qui n'est pas la sienne mais celle du Dieu Tout Puissant.

C'est dans cette urgence de la conversion, dans cette nécessité de proclamer à la face de la terre l'universalité de l'amour divin, et dans cette volonté de répondre à l'appel du Christ qui nous invite à devenir ses disciples et ses amis, qu'il faut comprendre les origines de Vatican II.

¹ Discours d'ouverture du XXI^e concile œcuménique de Jean XXIII, 11 octobre 1962. Larges extraits disponibles au lien suivant : http://www.esprit-et-vie.com/article.php?id_article=169

² Hans URS VON BALTHASAR, *Le cœur du monde*, Paris, 1953, 45-46

Face à la sécularisation de la société, voire la déchristianisation de certaines parties de la vieille Europe, fille aînée de l'Eglise ; « face au triomphe de l'individualisme sociologique³ déjà constaté par Tocqueville qui fait peser le risque de l'empire des majorités et qui érige le moi en étalon de la vérité »⁴ ; face au désenchantement du monde annoncé par Max Weber qui produit un polythéisme de valeurs ; l'*aggiornamento* conciliaire ouvert par Jean XXIII et conclu par Paul VI vise à rénover le regard de l'Eglise au travers de refondations pastorales, doctrinales, liturgiques et organisationnelles. Il s'agit de répondre aux exigences du temps car « en effet, autre est le dépôt lui-même de la foi, c'est à dire les vérités contenues dans notre vénérable doctrine, et autre est la forme sous laquelle ces vérités sont énoncées, en conservant toutefois le même sens et la même portée »⁵.

Il s'agit donc de se réapproprier le message du Christ pour mieux le faire entendre et résonner aux quatre coins du monde. « Au confluent de la tradition bimillénaire de l'Eglise et des exigences contemporaines, Vatican II a été l'occasion de montrer que, si l'Eglise a un pied dans l'histoire, ou plus largement dans la Tradition⁶, elle a aussi un pied dans son temps »⁷.

Concile d'abord pastoral, Vatican II a proposé des orientations concrètes sur des questions sensibles, dont la première : comment se comporter avec le monde, c'est-à-dire, d'une part, comment harmoniser la recherche du royaume des Cieux et la vie ici-bas, et, d'autre part, comment participer à l'organisation de la vie sociale avec des personnes qui ne partagent pas nécessairement notre foi ? Si longtemps l'Eglise qui se sentait assiégée par le monde moderne a fait le choix de dénoncer les erreurs qui mettaient la foi en danger, avec Vatican II, elle a pris le risque de l'ouverture au monde et aux autres en nous invitant toujours plus à l'ouverture à l'Autre.

Ce numéro de *Kérygme* a ainsi été conçu comme une véritable exploration de ce Concile dont on a souvent entendu parler sans véritablement savoir ce qui y avait été dit. Il est en effet du devoir de tout chrétien qui enracine sa vie dans le Christ et qui se veut « sentinelle du matin » de se nourrir de l'expérience et de la connaissance acquise par le Peuple de Dieu, par ceux qui ont cru avant nous, de venir puiser à la source l'explication et l'interprétation du message de l'Eglise. C'est pourquoi il faut concevoir les différents articles donnés à la lecture comme une invitation à retourner lire les textes⁸ mêmes du Concile dont les auteurs se sont largement inspirés afin d'en extraire la « substantifique moelle ».

Dans une première partie à forte connotation historique, il s'agit de comprendre comment Vatican II s'inscrit dans l'histoire millénaire de l'Eglise, à la fois comme un prolongement et comme une source de bien des changements.

³ On parle ici d'individualisme sociologique à propos du fait social de l'individualisme des sociétés contemporaines par opposition au holisme des sociétés anciennes.

⁴ Th. Martin-Dondoz, « De la cathèdre à la tribune, le lobbying de l'épiscopat français », mémoire réalisé sous la direction de P. Langeron, Aix, 2007, p38.

⁵ op.cit. Discours d'ouverture de Jean XXIII

⁶ Au sens religieux, la Tradition désigne la transmission intergénérationnelle de la foi, de ses rites, normes et pratiques, et la conservation dans le temps de vérités immuables sur l'homme ou sur Dieu. Elle désigne aussi le processus cumulatif des explications des Ecritures et la stabilité de l'Eglise dans le temps.

⁷ Op.cit. Th. Martin-Dondoz, p13.

⁸ http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/index_fr.htm

Mais Vatican II n'est pas seulement une date, elle est aussi le plus long concile de l'Histoire qui a eu un retentissement auquel peu de personnes ne s'attendaient. Comment cela s'est-il déroulé et comment cela a-t-il été reçu ? Il s'agit, le temps de quelques pages, de nous replonger dans cette atmosphère fébrile de l'époque, dans cet événement historique d'une Eglise qui part à la rencontre d'un monde devenu moderne.

Enfin Vatican II, ce sont des hommes, beaucoup d'hommes, comme le montre la photographie mise en couverture de ce numéro, rassemblés dans Saint-Pierre. Tous les évêques du monde étaient là, et parmi eux étaient déjà présents ceux qui vont être chargés de le mettre en pratique. A la fois acteurs du concile et ses principaux moteurs de mise en œuvre, comment Jean-Paul II et Benoît XVI ont-ils rendu concrets les réponses apportées par le Concile aux questions du temps ?

Dans une seconde partie, nous nous sommes attachés à chercher quelle est la conception de la modernité et surtout la place de l'Homme dans ce monde qui se met en place. Deux articles se penchent sur la réponse apportée par le Concile à ce monde séculaire et individualiste.

Enfin, dans une troisième partie, nous verrons quels sont les exemples concrets de mise en œuvre du Concile dans notre vie quotidienne de jeunes chrétiens et de chrétiens engagés au service de l'Évangile. La messe en français est-elle le seul et le plus important changement apporté par le Concile ? Qu'en est-il de notre place à nous, jeunes laïcs, dans cette Eglise qui veut se faire connaître et se rapprocher de chacun de nous ? Enfin, comment la nécessité d'un engagement des chrétiens en politique au service des valeurs évangéliques a-t-il été réaffirmé ?

Partir à la lecture de ce *Kérygme*, c'est replonger aux sources de notre Foi telles qu'elles ont été rappelées dans le Concile Vatican II. C'est répondre à cet appel du « Convertissez-vous » qui implique une ouverture libre et volontaire de notre cœur à l'action de l'Esprit Saint et qui demande de s'informer et de comprendre, attitude exigeante voulue par Vatican II.

Marguerite Descamps, 5A

| | |
|--|-----------|
| Sommaire | 5 |
| Éditorial | 2 |
| 1/ Vatican dans l'histoire : un concile d'une radicale nouveauté ? | 6 |
| Qu'est-ce qu'un concile ? | 7 |
| Vatican II, réception et déroulement | 13 |
| Jean-Paul II et Benoit XVI, deux papes au service de Vatican II | 19 |
| 2/ Le concile et l'homme moderne : une lumière pour le monde | 25 |
| L'Eglise et l'homme moderne | 26 |
| « Vous êtes prêtre, prophète et roi » | 33 |
| 3/ La « nouvelle Pentecôte » : un appel pour tous les chrétiens | 43 |
| La Sainte Liturgie, le peuple assemblé uni à l'amour de Dieu | 44 |
| Les jeunes, médiateurs entre l'Eglise et le monde moderne | 49 |
| L'engagement politique des chrétiens en politique à la lumière du concile Vatican II | 56 |

1/ Vatican II dans
l'Histoire :
un concile d'une
radicale nouveauté ?

Qu'est-ce qu'un concile ?

Pauline Besson, 1A

Un concile (du latin *concilium*), aussi appelé synode (du grec *sun-odos* : chemin commun) est une assemblée d'évêques de l'Eglise catholique ou orthodoxe. Leur mission est de délibérer et arrêter des décisions ayant valeur de norme (les Canons) dans des questions doctrinales ou disciplinaires communes. Ils réfléchissent à la lumière de la Révélation biblique et dans la continuité de la tradition. Les premiers conciles sont datés du II^e siècle après JC. Il faut toutefois distinguer les conciles « œcuméniques » (à vocation universelle) des conciles « particuliers » qui réunissent les évêques d'un territoire donné pour régler des questions davantage disciplinaires que doctrinales.

Si les chefs d'Eglises locales ont trouvé et trouvent encore le besoin de se réunir pour discuter des questions de doctrine, de tradition et pour définir les dogmes fondamentaux, c'est bien parce que l'Eglise n'a pas reçu de son Créateur une constitution toute faite comme un Etat peut en recevoir une de ses pères fondateurs. Les textes sacrés nous permettent de suivre l'enseignement du Christ, de les méditer, mais ils ne constituent pas un manuel précis de codes et de pratiques pour l'exercice de la Foi. L'Eglise a besoin d'un ensemble de règles disciplinaires pour maintenir son unité, mais aussi des formules doctrinaires pour s'entendre sur l'interprétation de la Parole du Christ et éviter les schismes. Une des premières réunions d'évêques de l'Antiquité chrétienne, aussi appelée assemblée des « Apôtres et des Anciens », règle le problème de l'entrée des païens dans la communauté. Les questions christologiques et trinitaires, la reconnaissance de la nature humaine et divine du Christ, la condamnation de certaines pratiques et bien d'autres questions ont trouvé leurs réponses lors des conciles qui ont suivi. La forme et le fond des différents conciles ont beaucoup varié de l'Antiquité jusqu'à aujourd'hui, même si on observe une continuité et une cohérence dans la pratique conciliaire. Chaque concile est à replacer dans une époque et un contexte.

Les conciles ont construit l'histoire de la Foi et de l'Eglise

Conciles œcuméniques et concile particuliers

Tout d'abord, distinguons les conciles « œcuméniques » des conciles « particuliers ». Les premiers sont, d'après le théologien Forget « la réunion solennelle des évêques de toute la terre, sous la base de la convocation et sous l'autorité et la direction du pape, dans le but de délibérer en commun sur les affaires générales de l'Eglise et de légiférer à ce sujet ». On notera les expressions « évêques de toute la terre » et « affaires générales », qui montrent bien la vocation universelle du concile œcuménique. C'est « la plus haute autorité sur l'Eglise universelle ». Les questions traitées et les décisions prises concernent et s'appliquent à toute l'Eglise. Cependant, seuls les quatre premiers conciles œcuméniques sont reconnus par toutes les Eglises chrétiennes (catholique, orthodoxe, anglicane et protestante). Les Eglises protestantes et anglicanes ne retiennent que les quatre premiers conciles et l'Eglise orthodoxe ne reconnaît pas ceux qui ont suivi le schisme de 1054 (mais seulement les huit premiers).

La pratique conciliaire s'adapte aux controverses et débats de son époque. La forme d'organisation des conciles a évolué, mais aussi les lieux de réunion et les participants. Dans l'histoire des conciles on peut distinguer plusieurs périodes, dans chacune desquelles les pratiques sont similaires. Pour reprendre le découpage que propose Roland Minnerath, dans *l'Histoire des conciles*, on distingue cinq périodes. D'abord les « conciles provinciaux et impériaux de l'Antiquité » (IIe-VIe siècles), ensuite « Byzance et les royaumes d'Occident » (VIe-XIIIe siècle), puis « la chrétienté latine médiévale » (XIIIe-XVe siècle) et « les conciles de la réforme » (XVe-XVIIIe). Enfin, les deux conciles de Vatican sont caractérisés comme des « conciles face à la modernité ».

Outre les conciles œcuméniques, qui nous intéressent particulièrement par leur caractère universel, il existe d'autres formes de conciles : les « conciles particuliers ». Ils ont pour but de régler des problèmes davantage disciplinaires que doctrinaires spécifiques à une région. D'organisation plus facile, les premiers conciles étaient « particuliers » et ils permettaient les discussions entre Eglises locales. On distingue parmi les conciles particuliers, trois types de conciles. Les conciles pléniers (ou nationaux) rassemblent les évêques d'un Etat; les conciles provinciaux réunissent les évêques d'une région ecclésiastiques, convoqués par un évêque métropolitain; et les synodes diocésains concernent le diocèse en question. Les décisions prises lors de ces conciles particuliers, d'ordre plus pratique, ont moins de poids que celles prises lors des conciles œcuméniques mais restent importantes. En effet, l'Eglise ne peut se contenter des grandes lignes directrices des conciles universels pour l'exercice de la Foi et la transmission de la Parole au quotidien. Plus rapides et faciles d'organisation, réguliers, le nombre réduit de participants et l'ancrage territorial permettent de répondre à des questions plus spécifiques et plus précises à une région. En France, par exemple, la Conférence épiscopale annuelle tient lieu de concile plénier, même si elle ne le remplace pas complètement car aucune décision à valeur normative ne peut être prise. Ainsi, les conciles particuliers rythment la vie conciliaire.

Rechercher l'unité de l'Eglise

Le concile a pour mission de maintenir l'unité de l'Eglise, en permettant aux participants de s'exprimer. Il assure la sécurité de la prédication de la Foi par la définition de la doctrine catholique et il restaure ainsi l'unité entre Foi et Eglise. Mgr Straussmayer, notamment, a insisté sur la liberté d'expression, dont il était un ardent défenseur, lors de Vatican I. La réunion des évêques tente ainsi d'éviter les schismes, mais les décisions prises lors de ces réunions ne satisfont pas toujours tous les partis et la séparation de certains mouvements ou groupes paraît presque inéluctable. C'est ainsi qu'au concile de Vatican II, une partie des évêques, dirigée par Mgr Lefebvre s'opposa à certains décrets.

Mais les premiers conciles aussi ont connu leurs opposants. En effet, après le concile œcuménique d'Ephèse (431), les Nestoriens (en désaccord sur l'unité de l'humanité du Christ et du Logos divin) forment une Eglise schismatique. Il en est de même après le concile œcuménique de Chalcedoine avec les monophysites. Les conciles provoquent donc parfois des schismes, mais ce sont ces divergences de points de vue qui suscitent les conciles. L'Eglise a besoin de définir des dogmes et des doctrines fondamentaux pour que l'interprétation des textes sacrés ne soient pas pervertie. Des questions de différentes nature sont posées au fur et à mesure que les sociétés évoluent, en effet, l'Eglise a du s'adapter à son temps, d'où la nécessité des conciles. Et, si les conciles œcuméniques ont pour caractère et pour mission d'assurer la continuité de l'Eglise, les conciles précédents ne sont pas remis en cause. Des efforts sont faits pour les approfondir et les confirmer.

Mais si les conciles œcuméniques de l'Eglise ne sont pas reconnus par toutes les parties de l'Eglise chrétienne (protestants, anglicans et orthodoxes), le concile ne doit pas être considéré comme l'expression seule de la doctrine catholique.

Au contraire, il doit, comme l'écrit Roland Minnerath, « rester disponible comme recours exceptionnel pour la recomposition de l'unité avec d'autres Eglises et communautés ecclésiales ».

Répondre aux crises doctrinaires

Les conciles, nous l'avons vu, sont suscités par des crises ou des controverses schismatiques. Dès les premiers temps de l'Eglise, des sectes comme les Montanistes en Orient s'éloignent des courants majoritaires. Plusieurs conciles œcuméniques célèbres sont nés de controverses à propos de la doctrine de l'Eglise.

Ainsi, c'est la crise arienne, du nom du prêtre Arius, qui a provoqué le premier concile œcuménique. En effet, les partisans d'Arius ne reconnaissaient pas la divinité du Christ, mais elle est finalement proclamée au concile de Nicée I (325). En 381, le concile de Constantinople I vient quant à lui régler la controverse sur la double nature du Christ suscitée par le patriarche de Constantinople Nestorius. Il affirmait que le Christ avait deux natures, humaine et divine, et qu'il était donc deux personnes séparées. Mais le concile a tranché, le Christ, à la fois Dieu et homme, est une seule et même personne.

Le quatrième concile œcuménique eut lieu suite à la controverse eutychienne. Il condamna l'eutychianisme (ou monophysisme), doctrine selon laquelle le Christ n'aurait pas de nature humaine. Les quatre premiers conciles œcuméniques, communs à toutes les religions chrétiennes, règlent donc des questions fondamentales sur la doctrine de l'Eglise.

Les conciles œcuméniques suivants ont aussi une importance capitale, et les controverses qui les ont suscités annoncent les schismes des Eglises orthodoxes, protestantes et anglicanes. Tous les théologiens et hommes d'Eglise ne parviennent pas à se mettre d'accord. En effet, le sixième concile œcuménique (Constantinople III en 680) condamne la doctrine du monothélisme selon laquelle le Christ n'avait qu'une volonté divine tout en ayant une nature humaine et divine. Un siècle plus tard, le concile de Nicée II règle la crise iconoclaste qui opposaient les adeptes des icônes à ceux qui les considéraient comme hérétiques. Il choisit de ne pas condamner la vénération des images et impose le rétablissement de celles-ci dans tout le Royaume. Au XIIe siècle, c'est au tour des Cathares d'être condamnés lors du concile de Latran III (1179). Enfin, le concile de Trente (1545-1563), dix-neuvième concile œcuménique, est le concile de la Contre-réforme, à l'époque où les protestants proposent la Réforme.

Mais d'autres conciles œcuméniques n'ont pas forcément été provoqués par des controverses majeures ou des schismes à propos de questions doctrinaires, ils sont intervenus à des moments où on attendait de l'Eglise des mesures disciplinaires.

Prendre des mesures disciplinaires

Il est courant que les hommes au pouvoir, d'abord plein de bonnes volonté, dérivent pour suivre leurs intérêts propres et manquent à leur devoir. De même dans les congrégations religieuses, la sobriété et la simplicité des premiers temps ne sont pas toujours retrouvées quelques siècles plus tard. L'Eglise, avec les conciles, a pour mission de lutter contre les dérives possibles et les tentations du clergé à abuser de son pouvoir. C'est au concile de Latran I (1123) que l'on s'attacha à lutter contre la simonie (trafic des fonctions ecclésiastiques et des actes du culte) ou encore contre le nicolaïsme (mariage et concubinage

des prêtres). A la suite de Latran II (1139), un canon sur la discipline du clergé est écrit. De même, les templiers et les hospitaliers sont rappelés à leur devoir. Et, au concile de Vienne (1311-1312), l'ordre des Templiers est supprimé, les ordres mendiants réformés et les spirituels franciscains condamnés. De cette manière, grâce aux conciles, l'Eglise maintient l'ordre et lutte contre de possibles dérives.

Les conciles nourrissent et orientent la vie de l'Eglise

Si la pratique conciliaire date du IIe siècle après Jésus-Christ, son organisation, sa forme et ses lieux de rassemblement ont peu de points communs. En effet, entre le premier concile œcuménique de Nicée (en 325) et le dernier à ce jour, Vatican II (1962-65), les modalités de réunion ont beaucoup évolué.

Les conciles, lieux de rassemblement

Si les conciles particuliers ont lieu dans le pays, la province ecclésiastique ou le diocèse concerné, les conciles œcuméniques se tiennent dans des lieux de rassemblement universel. Ces lieux correspondent aux foyers de chrétienté ou aux centres de décision de l'Eglise, mais les vingt-et-un conciles œcuméniques se sont tenus dans quatorze lieux différents. Tous les lieux de rassemblement ont été des villes de l'ancien empire romain germanique ou byzantin. Les premiers conciles se sont tenus en Orient, centre de la chrétienté puis un déplacement s'opère vers l'Occident après Constantinople IV (1245), le dernier concile œcuménique reconnu par l'Eglise orthodoxe. Depuis, seuls trois pays ont reçu les réunions d'évêques. Les deux derniers (Vatican I et II) ont eu lieu dans l'Etat du Vatican, et la plupart d'entre eux ont eu lieu dans l'Italie actuelle. C'était la première fois que les Etats pontificaux, nés pourtant en 752 (abolis en 1870 pour devenir en 1929 l'Etat de la Cité du Vatican) en accueillait. Il était légitime que les conciles se tiennent là où les chrétiens se concentraient, il faut tenir compte du fait que les déplacements n'étaient pas chose facile à l'époque. Mais à présent que la population catholique européenne est une minorité par rapport à la population catholique mondiale, est-il toujours légitime que les conciles aient lieu en Europe? En effet, des conciles « particuliers » ont été organisés pour tout le continent asiatique, ce qui montre que les chrétiens d'Asie ont aussi un rôle à jouer et une voix à porter. Mais, aujourd'hui, la barrière des transports n'est plus un problème et l'Etat pontifical paraît être le lieu le plus approprié pour réunir les hommes d'Eglises.

Les conciles, « assemblées constituantes » de l'Eglise

De la même manière qu'un Etat doit se former, se doter d'une constitution et d'un gouvernement, l'Eglise a dû se constituer en établissant des règles et une hiérarchie. Les conciles produisent donc des normes, à valeur pour un territoire donné (concile diocésain, provincial, plénier ou œcuménique). Le droit de l'Eglise, issu des différents conciles, est dénommé droit canonique et les canons, fruits de débats et réflexions, sont émis suite aux conciles. Les décrets et doctrines ont aussi une valeur normative. Songeons par exemple aux décrets sur le péché originel, les sacrements ou la vénération des Saints et la doctrine sur la messe ou le sacrement du mariage décidés lors du concile de Trente. L'ensemble de ces mesures constitue le droit de l'Eglise. Dès les premiers conciles œcuméniques, le besoin de poser par écrit les décisions se manifeste. C'est ainsi que les premiers canons conciliaires sont réunis dans des recueils ou des corpus. En 350, par exemple, apparaît le premier corpus antiochien, l'étude et la diffusion des mesures prises par l'Eglise sont ainsi facilitées.

L'évolution de la relation Eglise/Etat

Dans les premiers temps de la chrétienté, il existait une confusion entre Eglise et Etat, qu'on ne retrouve pas plus tard. Les premiers conciles œcuméniques étaient convoqués par les empereurs romains à la demande ou avec l'accord du pape, et ce, jusqu'au concile de Constantinople IV (869-870). Le pape était comme subordonné à l'empereur. Puis au Moyen-âge, les conciles réglaient les conflits doctrinaux de l'Eglise mais aussi des conflits sociaux voire politiques internes à l'empire. En effet, lors du concile de Lyon I (1245), on prit la décision de déposer l'empereur Frédéric II. L'époque était marquée par une lutte entre la papauté et le Saint Empire romain germanique. Les empereurs pensaient avoir un caractère sacré, mais cette prétention, héritée d'Othon pris fin après le concile de Lyon I. Après le concile de Latran V (1512-1517), le pape fut reconnu comme l'autorité première dans l'Eglise. C'est au concile de Vatican I (1869-1870) que fut reconnue la primauté et l'infaillibilité du pape (il ne se trompe pas lorsqu'il s'exprime *ex cathedra*). Sphère politique et sphère religieuse restent désormais séparées. Les conciles sont bien convoqués et présidés par le pape ou un évêque (dans le cas des conciles particuliers), et les canons et décrets votés par les hommes d'Eglises.

Le pape, une légitimité parfois discutée

Outre les problèmes de doctrine et de disciplines, des questions d'ordre plus pratique apparaissent. Comment élire un pape (Latran III)? Est-il l'autorité première dans l'Eglise (Latran V)? La juridiction du concile, qualifiée d'universelle, s'applique-t-elle au pape (Constance)? L'infaillibilité pontificale est-elle souhaitable (Vatican I)? Ces questions peuvent paraître plus superflues, car elles ne traitent pas des questions de Foi au sens propre, mais elles sont tout aussi importantes. Elles organisent les institutions de l'Eglise et déterminent à qui revient la légitimité. Le concile de Vatican I proclame ainsi l'infaillibilité pontificale et il est déclaré : « Le Pontife romain, chef du collège des évêques, jouit, du fait même de sa charge, de cette infaillibilité quand, en tant que pasteur et docteur suprême de tous les fidèles, et chargé de confirmer ses frères dans la foi, il proclame, par un acte définitif, un point de doctrine touchant la foi et les mœurs »⁹. De cette manière, les conciles œcuméniques règlent les questions essentielles que sont la légitimité de la parole d'un homme d'Eglise, en particulier celle du pape. Cela conduit au renforcement de son autorité.

Les conciles Vatican I et Vatican II, un renouveau dans la pratique conciliaire

Lorsque Vatican I est convoqué en 1869, quatre siècles se sont écoulés depuis le dernier concile œcuménique. Au XIXe siècle, l'Eglise est confrontée à la modernité et a du mal à l'accepter, comme le témoigne le Syllabus de Pie IX condamnant un certain nombre de propositions. En effet, Pie IX, le pape du concile de Vatican I était hostile au libéralisme, au rationalisme, au socialisme et autres principes dits « modernes » de l'époque. Au contraire, si Jean XXIII convoque le concile de Vatican II, c'est pour un renouveau de l'Eglise face au monde qui a considérablement changé depuis la fin du XIXe siècle. Il apparaît comme nécessaire.

⁹ Le dogme de l'infaillibilité pontificale ne s'exerce que très rarement

Les transformations économiques et sociales, idéologiques, politiques ont profondément modifié les mentalités depuis le concile Vatican I. On peut citer, entre autre, l'avènement de la société de consommation, la décolonisation en Afrique, Asie et Amérique, la diffusion de la culture des droits de l'homme et l'émergence du Tiers-Monde. La décision de Jean XXIII de réunir le concile a donc été reçue avec beaucoup d'allégresse car il était vu comme prometteur pour l'avenir de la Foi. Il n'a pas eu pour vocation un simple renouveau intérieur de l'Eglise catholique, mais une volonté de dialogue avec les autres confessions chrétiennes. Il est à noter qu'il marque une rupture avec les autres conciles œcuméniques par sa capacité d'organisation. En effet, la possibilité de se rassembler est bien plus simple depuis le XXe siècle grâce à la révolution des transports et des moyens de communication. En outre, le concile a accueilli des observateurs et des media et il a ainsi eu un grand retentissement dans le monde entier parmi le clergé comme chez les laïcs.

De ce fait, si la pratique conciliaire remonte au deuxième siècle après Jésus-Christ, les premiers conciles diffèrent considérablement des derniers en date. Mais les divergences sont dues au contexte et à l'évolution des mentalités. Imagine-t-on aujourd'hui qu'un Etat puisse avoir les mêmes institutions qu'il y a deux millénaires? La réponse est négative et elle nous aide à comprendre pourquoi les modalités d'organisation d'un concile et les questions débattues ont beaucoup évolué. S'il appartenait à l'empereur durant l'Antiquité, cela revient désormais au pape. De même, les questions doctrinaires fondamentales posées, les objets de délibération du concile sont davantage portés sur la place de l'Eglise aujourd'hui. Mais, malgré les différences observées entre les conciles, principalement liées aux époques, une continuité est maintenue. Les décisions sont prises en cohérence avec les décisions précédentes. Le pape est en quelque sorte le garant de cette doctrine adoptée et réactivée à chaque concile. Les rapprochements que l'on pourrait faire entre chef d'Etat et pape ou droit canonique et constitution sont justifiés, mais la différence majeure vient du fait que le droit canonique tient sa source en Dieu et le pape est serviteur de Dieu.

Bibliographie:

- Roland Minnerath, *Histoire des conciles*, PUF, 1996, 1, Que sais-je?, 126 p.
Hubert Jedin, *Brève histoire des conciles*, 1960, 214 p
Salles-Derbadié, JM Antoine, *Les Conciles œcuméniques dans l'histoire*, 1962
René Laurentin, *L'Enjeu du concile*, éd Seuil, 1962,

Vatican II, réception et déroulement

Joachim Bonnasse, 4A

«**P**our dire la vérité, je considère qu'on devrait fuir toute assemblée d'évêques, car je n'ai jamais vu aucun Concile avoir une issue heureuse ni mettre fin aux maux ». Le 1^{er} Concile de Constantinople (381), dont parle ici Grégoire de Nazianze, fut pourtant l'un des conciles fondateurs de notre foi. Cette sentence radicale du Père conciliaire de 381, nous invite à écarter vivement toute conclusion hâtive sur la valeur d'un concile que l'on déduirait de son déroulement.

Cette affirmation est valable également pour Vatican II : quel contraste entre l'enthousiasme suscité par l'annonce de ce « printemps » de l'Eglise et les affres des sessions conciliaires, entre les tensions lors des discussions et la sérénité qui se dégage des textes finalement adoptés. Plutôt que d'un déroulement, on devrait parler de tâtonnement, d'avancée dans l'obscurité.

Si le déroulement chaotique du Concile Vatican II le rapproche des vingt conciles œcuméniques qui l'ont précédé, il est peut-être celui qui se distingue le plus de tous les autres sous de multiples aspects. Par son ampleur, tout d'abord, Vatican II fut le plus grand concile de l'histoire, avec 3070 pères convoqués. Ensuite, alors que pour la plupart des conciles précédents, les délibérations n'intéressaient presque uniquement que ceux qui y participaient, Vatican II connut un intérêt médiatique mondial soutenu sur les quatre années de son déroulement. Enfin, dernière spécificité majeure, les réformes votées lors du Concile furent mises en œuvre de manière extrêmement rapide, parfois même avant la clôture du Concile.

Le déroulement du Concile se situe à la jonction de deux contextes dont l'influence fut considérable. Un contexte proche qui commence avec la Seconde Guerre Mondiale et s'étend jusqu'aux années 1960. Cette période est dominée par la Guerre froide et la décolonisation. Avec la sortie des dictatures, l'échec du nazisme et la prise de conscience des horreurs de la Shoah, le moment semblait favorable à l'entrée dans une nouvelle ère. Mais le contexte le plus présent, presque omniprésent, lors du Concile, celui qui a imprégné les discussions, fut sans aucun doute celui de la « modernité » et du long XIX^e siècle. L'une des préoccupations majeures du Concile fut de répondre aux difficultés posées à l'Eglise par cette modernité et les Lumières. La prééminence de la papauté, particulièrement développée depuis le premier Concile du Vatican (1869-70), était un héritage direct de la période dite « moderne ». Elle fut l'un des sujets les plus présents lors du Concile.

La recherche du bon équilibre des pouvoirs et des statuts entre la papauté et le corps ecclésial dans l'Eglise renvoie aux problématiques essentielles du traitement historique du Concile. Comment concevoir un changement dans une institution qui est fondée sur la croyance en une transcendance a priori intangible et qu'elle se doit de transmettre dans son intégralité ? Comment trouver un nouvel équilibre entre un centre omnipotent, ou au moins omniprésent, et une périphérie en quête de reconnaissance et de liberté ?

Annonce, réception et préparation : préfiguration du renouveau malgré les pesanteurs de l'institution

L'intuition de Jean XXIII

« L'idée du Concile n'a pas mûri en moi comme le fruit d'une méditation prolongée, mais comme la fleur spontanée d'un printemps inespéré ». L'affirmation de Jean XXIII résume assez bien les réactions suscitées par l'annonce du Concile le 25 janvier 1959. Il semblait tout à fait inattendu¹⁰, peu l'avaient prévu, même si certains y songeaient et il fut reçu comme un signe d'espérance. Les réactions furent majoritairement enthousiastes. Cette annonce suscita une production littéraire tout à fait exceptionnelle, ce qui suggère que le Concile répondait également à des aspirations non formulées de changement.

Préparation (1959-1962)

La phase préparatoire laissait déjà entrevoir la nouveauté et les difficultés du Concile. La Commission antépréparatoire, nommée par le pape, lança rapidement une consultation visant à rassembler les avis et suggestions de quelques 2500 prélats, dont les réponses permettraient de lancer la phase préparatoire et sur lesquels dix commissions s'appuieraient pour élaborer les projets de texte soumis au Concile. Cette phase de préparation traduisait déjà une réelle volonté d'ouverture, comme en témoigne la présence des Pères Congar et de Lubac dans les commissions spécialisées, voulue par Jean XXIII, alors même qu'ils avaient été condamnés quelques années auparavant pour leurs thèses « déviantes ». La Curie romaine fut très active et très impliquée dans cette phase. C'est là sans doute la limite principale de cette préparation, elle restait entre les mains d'une minorité romaine, qui cherchait surtout à pérenniser les acquis de Vatican I et qui espérait en même temps donner le ton tout au long du Concile. De fait, la plupart des évêques convoqués au Concile n'avaient pas les idées claires et manquaient d'expérience sur les questions techniques qu'ils allaient être amenés à discuter. Les Pères abordaient le Concile avec une mentalité que l'on qualifierait volontiers de défensive, où l'on cherchait surtout à protéger l'enseignement de l'Eglise. Une conversion à l'esprit du Concile s'avérait donc nécessaire. L'équilibre initial penchait donc clairement en faveur de la Curie romaine.

Ouverture et première session : un apprentissage nécessaire.

L'ouverture du concile

Le 11 octobre 1962, jour de l'ouverture du Concile, une longue file de cardinaux, d'évêques et de pères conciliaires vêtus d'amples vêtements blancs traversa la place Saint Pierre de manière ininterrompue pendant une heure. A ce moment, toutes les questions restent encore en suspens: le Concile allait-il célébrer la gloire du catholicisme et maintenir le statu quo ou au contraire prendre des décisions difficiles, qui risqueraient de ne pas plaire à tous ?

¹⁰ On sait toutefois aujourd'hui que Pie XI, au début des années 1920, et son successeur Pie XII, au début des années 1950, avaient envisagé de convoquer un Concile. Ils souhaitaient essentiellement compléter le Concile Vatican I, interrompu en raison de la guerre. Mais, vraisemblablement, Jean XXIII ignorait cela.

Le discours d'ouverture de Jean XXIII, dont l'amorce, *Gaudet Mater Ecclesia* (id « Notre Mère l'Eglise est dans la joie »), devint le titre, restait ouvert à toutes les interprétations et chacun y entendit ce qu'il voulait y entendre. Pourtant, une analyse approfondie y laisse déjà se dessiner les orientations du Concile, le rapport de l'Eglise au monde y est notamment envisagé de manière positive. Mais cette reconstruction a posteriori ne doit pas nous cacher les interrogations qui subsistaient et qui subsistèrent jusqu'à la fin du Concile.

L'affirmation de l'autonomie de l'assemblée

Deux jours après l'ouverture de la première session, eu lieu un événement anecdotique par sa forme, mais décisif par ses conséquences sur la tournure prise par le Concile. On demandait alors aux évêques d'élire les membres des commissions conciliaires, dont le rôle s'avérait tout à fait essentiel pour le Concile. Or, les Pères ne se connaissaient pas entre eux et ne pouvaient donc pas choisir les candidats en toute conscience. Un délai était nécessaire, sinon cela revenait à renommer les hommes désignés par la Curie lors de la phase préparatoire. Le cardinal Liénart, archevêque de Lille, avant le vote et en dépit du programme, prit la parole et demanda un délai raisonnable qui fut accordé volontiers par Jean XXIII. S'il est anecdotique, cet événement témoigne d'un retournement par rapport au premier concile du Vatican : l'assemblée conciliaire y affirma son existence et son autonomie par rapport à la Curie romaine. A partir de ce fait qui, on peut le dire, lança le Concile, aucun groupe, aucune personne, pas même les papes, ne put faire en sorte qu'il se déroule selon son désir. Le Concile mena sa propre vie.

Les difficultés techniques

C'est à travers ce même événement que les Pères prirent conscience des pesanteurs procédurales et des limites physiques du Concile : rassembler quelques 2500 pères, qui devaient, en l'espèce, choisir chacun 160 membres, alors même que le comptage des voix était manuel, posait manifestement des contraintes physiques et administratives qui n'avaient pas été perçues d'emblée. A cela s'ajoute l'énormité de la paperasse que chaque évêque devait lire pour suivre au mieux les débats.

Les grandes lignes se dessinent

La première discussion majeure porta sur la liturgie et le schéma *Sacrosanctum*. La majorité des Pères fut rapidement gagnée à l'idée qu'il fallait se mettre en accord avec les nécessités du temps. Les fidèles étaient, en effet, devenus les spectateurs muets de la messe. La question de la liturgie favorisa l'apparition de « la majorité » qui adopta à cette occasion l'un de ses leitmotivs, en affirmant que le Concile poursuivait un travail déjà commencé par les papes précédents, minimisant par là l'idée de rupture, défendue quand à elle par « la minorité ». La minorité, organisée autour de trois évêques, Geraldi de Proença (Brésil), Luigi Carli (Italie) et Marcel Lefebvre (France), rassembla une proportion à peu près constante des pères tout au long du Concile. Elle défendait notamment une vision monarchique de l'Eglise.

A l'occasion du débat sur la liturgie, certains évêques d'Indonésie, du Japon ou d'Inde organisèrent des conférences de presse, dans lesquelles ceux-ci prenaient position en faveur de l'usage des langues vernaculaires, contre le latin, alors même que ce sujet était au cœur des discussions dans l'enceinte conciliaire. Ces interventions eurent presque plus d'effets sur un grand nombre de Pères que les discours prononcés dans la Basilique Saint Pierre. Le Concile se jouait également à l'extérieur.

Malgré la lassitude des Pères qui écoutèrent 329 interventions différentes sur le même sujet, le document *Sacrosanctum Consilium* fut adopté à l'issue d'un vote, le 14 novembre, par une écrasante majorité. Ce texte fut le point de départ d'une refonte magistrale de la liturgie catholique dont les mots d'ordre étaient intelligibilité et participation active.

Le schéma « Sur les sources de la Révélation » fut le deuxième sujet d'importance discuté au cours de cette première session. Il traitait du rôle et des rapports de l'Écriture, de la Tradition et du Magistère dans l'Église. C'est sur ce schéma que les oppositions se cristallisèrent et qu'en même temps le Concile s'orienta résolument vers l'*aggiornamento*. Le texte finalement adopté (sous le nom de *Dei Verbum*) a d'ailleurs été perçu à ce moment comme l'acte de sortie de l'Église de l'ère de la Contre-réforme¹¹. Les chefs de file de la majorité, les cardinaux Liénart, Frings et Lercaro, ainsi que l'archevêque Suenens étaient de plus en plus décidés à faire avancer résolument les débats, en dépit de la Curie. Ils n'hésitèrent pas outrepasser le règlement du Concile, en faisant circuler des projets de texte dans l'Assemblée, pour contourner les pesanteurs de la machinerie conciliaire, pesanteurs volontairement entretenues par certains membres de la Curie, comme le cardinal Ottaviani.

Ainsi, malgré les lenteurs des débuts, le Concile s'orientait résolument dans la voie dessinée par Jean XXIII. Mais, la mort de celui-ci au cours de l'intercession, le 3 juin 1963, suscita des interrogations sur la poursuite du Concile.

La deuxième session (1963) : un nouveau pape pour une orientation nouvelle.

Au début de la deuxième session, l'euphorie n'était pas à son comble. L'ampleur du travail qui restait à accomplir décourageait plus d'un père. La lenteur des discussions, le nombre interminable de discours donnait parfois l'impression d'une machinerie infernale et pesante.

L'élection du cardinal Montini, comme pape Paul VI, allait apporter, au moins partiellement, une réponse à ces difficultés. Nul ne croyait que le nouveau pape mettrait fin au Concile, en revanche, personne ne pouvait ignorer que le changement de pontife ne modifierait pas la tournure du Concile.

La plus importante de ses actions concerna justement la révision de la machinerie conciliaire. Il nomma par exemple quatre modérateurs dont le rôle était de faire progresser et d'orienter les débats et dont le rôle s'avéra effectivement central dans les discussions.

La reprise des discussions confirma et affermit la volonté réformatrice du Concile, alors que les Pères abordaient des sujets complexes, tels que l'Église, les évêques ou l'œcuménisme. Les échanges furent parfois tendus, notamment sur la question de la collégialité et sur le gouvernement des diocèses. Sur la collégialité, le Patriarche Melkite, Maximos IV, protesta contre la centralisation de l'Église latine et se fit remarquer pour ses qualités d'orateurs. Faisant fi des convenances, il s'adressait à l'assemblée en français (et non en latin comme le voulait le protocole). La parole des éléments périphériques par rapport à l'Église romaine était donc de plus en plus considérée. A la fin de la session, Paul VI provoqua l'enthousiasme des Pères en annonçant le voyage en Terre sainte. Cette session fut également l'occasion

¹¹ Ce terme polémique et réducteur désigne la réaction de l'Église catholique au XVI^e siècle face à la Réforme protestante. Il est réducteur dans la mesure où il laisse entendre que l'Église catholique n'aurait agi que par réaction au protestantisme au cours de cette période, ce qui est historiquement erroné. Mais son usage nous permet de souligner ici le fait que l'Église cherche à rompre définitivement avec cette réaction, dont l'enseignement de l'Église au XX^e siècle porte encore les traces.

d'une des discussions les plus passionnées du Concile, entre le cardinal Frings, qui critiqua vivement le Saint Office¹² en demandant sa suppression et le cardinal Ottaviani qui en fit une défense passionnée.

Troisième et quatrième session (1964-65): la maturité.

Troisième session

Au cours de l'intercession, Paul VI effectua donc un pèlerinage en Terre sainte, alors qu'aucun pape n'avait quitté l'Italie depuis cinq siècles. Ce voyage fut perçu comme une ratification par les faits des décrets sur l'œcuménisme et sur l'unité des chrétiens voté lors de la session précédente. Les réactions suscitées par ce voyage furent à la hauteur de sa portée symbolique : tout semblait possible !

Ouverte le 14 décembre 1964, cette session laborieuse fut également très fructueuse : la constitution sur l'Eglise, *Lumen Gentium*, texte qui commande toutes les réformes de Vatican II fut votée à une écrasante majorité de 2151 voix contre 5. Les discussions sur l'œcuménisme provoquèrent encore de vives tensions, et une défense vigoureuse de la minorité, sur la question de la liberté religieuse. Pour calmer les tensions, Paul VI retira certains textes, suspendit le débat sur la liberté religieuse et introduisit de nombreuses modifications dans le texte sur l'œcuménisme. Ce faisant, il parvint à réunir une quasi-unanimité sur ce texte. Le rôle d'arbitre du pape et sa capacité à trancher en dernier recours lui conférait un rôle essentiel et décisif, ce qui tend à atténuer quelque peu l'idée d'une rupture entre le premier et le deuxième Concile du Vatican.

Malgré les progrès et les nombreux textes votés au cours de cette troisième session, une quatrième session restait indispensable.

Quatrième session : vers la clôture

Une atmosphère de pessimisme planait sur la dernière intersession : l'hostilité de certains à la liberté religieuse, la forte opposition au renouveau liturgique et les doutes sur la collégialité épiscopale ne permettaient pas encore d'entrevoir une issue heureuse. Mais, Paul VI plaça l'ouverture sous une note nettement plus positive et optimiste en annonçant la création d'un synode épiscopal et en affirmant sa volonté de faire de cette session la dernière du Concile.

La quatrième session, fut la plus longue et la plus féconde. Onze textes y furent adoptés. Trois d'entre eux concentrèrent les débats les plus vifs : celui sur les rapports avec les non-chrétiens et les Juifs, celui sur la liberté religieuse et celui sur l'Eglise dans le monde de ce temps. Jean XXIII et Paul VI avaient tous deux souhaité couper les racines de l'antisémitisme chrétien et le texte sur les rapports des chrétiens avec les Juifs répondit à leur désir. Deux cents cinquante amendements demandaient de rendre les Juifs responsables de la mort du Christ, mais les Pères choisirent finalement d'affirmer que « Les Juifs ne doivent pas être représentés comme réprouvés de Dieu ni comme maudits ». L'Eglise affirma à cette occasion ses racines juives.

C'est la session de la maturité : la majorité, solide, s'appuie désormais sur les acquis et les réformes des sessions précédentes. La minorité quant à elle resta très énergique jusqu'à la fin, et plus particulièrement sur certains sujets comme la liberté religieuse. Mgr Lefebvre y percevait l'influence des

¹² Il s'agit de l'ancienne « *Sacrée congrégation de l'inquisition romaine et universelle* » instituée en 1542, devenue la « *Sacrée congrégation du Saint-Office* » en 1908 et plus connue aujourd'hui sous le nom de « *Congrégation pour la doctrine de la foi* ». Le cardinal Frings critiquait son fonctionnement archaïque.

philosophes des Lumières qu'il fustigeait. D'autres voient en elle le premier pas vers une tolérance du relativisme moral. Mais les évêques originaires de pays où la liberté de conscience est bafouée mirent en avant leur expérience pour appuyer la défense de la liberté religieuse. Le cardinal Béran, archevêque de Prague affirma ainsi, « Toujours et partout, la violation de la liberté de conscience engendre l'hypocrisie dans la masse. Et sans doute l'hypocrisie dans la profession de foi est-elle plus nuisible à l'Eglise que l'hypocrisie pour cacher la foi... ». L'Eglise devenait donc capable de se modifier en intégrant l'expérience de la périphérie qui comptait désormais autant que la référence aux dogmes. Finalement, malgré l'opposition vigoureuse de la minorité, le texte sur la liberté religieuse fut voté.

Si ces sujets furent discutés au cours du Concile, d'autres questions, autrement plus épineuses sont écartés des débats par Paul VI. C'est le cas du problème du célibat des prêtres dont il dessaisit le Concile.

Les derniers jours du Concile, ainsi que les mois qui suivirent la clôture, furent marqués par un certain nombre de gestes symboliques. Le 4 décembre 1965, Paul VI présida la première célébration commune avec des non-catholiques ! Le 7 décembre, dans la basilique de Saint-Pierre de Rome et au Phanar à Constantinople, les Eglises de Rome et de Constantinople lèvent les sentences d'excommunications portées en 1054 ! La clôture du Concile semblait bien ouvrir une nouvelle ère.

Si rien ne permettait de prévoir l'orientation que prendrait le Concile avant son ouverture, rien ne semblait non plus pouvoir arrêter la dynamique du renouveau, une fois celle-ci lancée. La « minorité » tentant éperdument de freiner un renouveau, finalement adopté par la « majorité ». Mais, la « minorité » et la « majorité », ces deux éléments structurants du Concile ne sauraient se réduire à une opposition entre progressistes et conservateurs. La majorité ne cessa pas, à la suite du patriarche Maximos IV, de puiser à des sources plus anciennes, plus traditionnelles que celles de la « minorité ». Le mérite de celle-ci est, sans doute, d'avoir perçu, plus que quiconque, les conséquences parfois dangereuses que pouvaient entraîner un renouveau incontrôlé. Le rôle de cette « majorité » d'évêques, tout au long du concile, a été de chercher à prendre acte du changement de l'ensemble de la société et d'y répondre en donnant une autonomie plus grande à la périphérie, là où l'adaptation au monde est possible et surtout souhaitable. Ce faisant, l'Eglise a refusé d'admettre que le message qu'elle délivrait était une pure abstraction. Il est transcendant, mais il s'adapte aussi aux conditions, aux cultures et aux temporalités sans pour autant se dénaturer.

Pour aller plus loin :

P. Christophe, « Vatican II. L'Eglise, espace de liberté », *2000 ans d'histoire de l'Eglise*, pp. 1077-1122, Mame, 2007.

J. -W. O'Malley, *L'événement Vatican II*, Broché, 2011.

Jean-Paul II et Benoît XVI, deux papes au service de Vatican II

Camille Senellart, 1A

Le 16 octobre 1978, treize ans après la fin du concile Vatican II, Jean Paul II devient pape, succédant à Paul VI et à Jean-Paul Ier qui a exercé son pontificat pendant un mois, intronisé durant le Concile. Jean Paul II se révèle ainsi être le premier pape héritant du Concile. Jean Paul II a souvent été présenté comme un pape rénovateur car il a institué une nouvelle forme de papauté, beaucoup plus proche des chrétiens, charismatique, et ayant à cœur de mener l'Église dans toute son universalité (il a parcouru 129 pays durant ses 30 années de pontificat).

En 2004, à l'occasion du 25^{ème} anniversaire de son pontificat, le ministère des affaires étrangères italien publie *Allez dans le monde entier*, dans lequel le vaticaniste Zizole déclare qu'avec ce pontificat « la papauté a conquis une citoyenneté dans le règne de la visibilité publique, rompant le siège d'une marginalisation du culte à l'intérieur duquel celle-ci avait été décrétée par la société laïque, au nom d'une vision militante du principe libéral de la séparation de l'Église et de l'État ». Pour autant, cette attitude pastorale fondamentalement généreuse, dominée par la volonté de faire reconnaître et triompher la dignité humaine, n'en est pas moins demeurée profondément traditionnelle, en accord avec les fondements posés par Vatican II, chemin ensuite poursuivi par Benoît XVI, intellectuel plus réservé.

Comment Jean Paul II et Benoît XVI se sont-ils appropriés le Concile de Vatican II, cherchant la diffusion des principes qui y ont été énoncés et l'affirmation d'un nouveau rôle à jouer de l'Église ?

La participation de Karol Wojtyła et de Joseph Ratzinger au concile de Vatican II est un point déterminant dans l'approche de ce concile, qui expliquera leur volonté de ne pas présenter le Concile comme une rupture par rapport à l'approche traditionnelle de l'Église et notamment de la liturgie. Cependant, ces deux papes auront bouleversé la place de l'Église.

Jean Paul II et Benoît XVI au II^d Concile Œcuménique du Vatican

Karol Wojtyła et Joseph Ratzinger ont tous deux participé au Concile de Vatican II, l'un en tant qu'évêque¹³ et le second en tant que théologien, donnant sa voix dans la construction des constitutions du concile. Pour l'un comme pour l'autre, le Concile a été un moyen de se faire connaître et un moment où leur spiritualité et leur approche originale de la théologie a été constatée.

Karol Wojtyła, un évêque remarqué à l'heure du Concile : quelles propositions pour le renouvellement de l'Église ?

En 1958, Karol Wojtyła est nommé évêque auxiliaire de Cracovie. C'est en tant que tel qu'il est invité par le pape Jean XXIII au II^d Concile Œcuménique du Vatican. Le fait de venir d'Europe de l'Est a eu de fortes conséquences sur l'implication du jeune évêque dans le Concile. En effet, dès le début, les délégations est-européennes ont bénéficié d'une certaine aura et d'une plus grande visibilité puisqu'elles rappelaient constamment aux esprits la violence des régimes communistes du bloc soviétique, qui avaient empêchés de nombreux évêques de se rendre au Concile. De plus, ils élevaient des interrogations sur le rôle des chrétiens face à l'athéisme, étant considérés comme des témoins du Christ dans ces pays où prédominait un athéisme totalitaire. Wojtyła en bénéficia d'autant plus que parlant le français, le polonais, l'allemand, le russe, l'espagnol, l'italien, l'anglais et le latin, il s'impose rapidement comme le porte-parole de la délégation polonaise.

L'évêque souleva par ailleurs rapidement l'enthousiasme par ses qualités propres, n'hésitant pas à intervenir de nombreuses fois durant le Concile, même au début alors que la majorité des prêtres préféraient rester discrets. Il se situait dans l'arrière de la basilique en raison de son jeune âge (les évêques sont placés en fonction de l'ancienneté de leur nomination), là où les applaudissements naissent pour accueillir les propositions audacieuses, pour ensuite se répandre dans toute la basilique. Ceci lui permit de jouir d'une forte influence lors de ses déclarations, particulièrement originales. Sa nomination en tant qu'archevêque en 1964 lui confère encore plus d'importance.

Mgr Wojtyła intervint particulièrement dans le schéma XIII, qui devint plus tard la constitution pastorale *Gaudium et Spes*, et dans la constitution dogmatique sur l'Église *Lumen Gentium*. Sa contribution fut particulièrement reconnue dans le schéma XIII à travers ses positions sur l'athéisme : il a invité l'Église à prendre davantage en compte une approche heuristique, c'est à dire de respect de la liberté des athées, les invitant à la recherche personnelle. Il défend fondamentalement le lien entre tolérance et liberté : elles sont comme des droits fondamentaux de la personne humaine, qui se doivent d'être reconnus par la société civile.

Le 30 novembre 1964, Mgr Wojtyła est reçu pour la première fois en audience particulière par le pape Paul VI, qui le considère comme la figure la plus marquante de la délégation polonaise. Malgré son attachement à la tradition il revendique en effet un renouveau de l'Église en profondeur ; il la défend tout en mettant la personne humaine au centre de ses préoccupations. À l'issue du Concile, il prend une place considérable dans les synodes généraux des évêques à Rome.

¹³ Invité à ce titre au Concile, comme chacun des évêques du monde.

Joseph Ratzinger : une revendication de retour aux sources de l'Église, une proposition originale qui lui accorde une certaine visibilité

Joseph Ratzinger, professeur de théologie à l'heure du Concile, a pu y participer en tant qu'expert du cardinal Frings, archevêque de Cologne. Il explique lui-même comment il a pu y être présent dans une interview, publiée dans le journal *La Repubblica* le lendemain de son élection au pontificat : « A l'époque du Concile, j'étais un jeune professeur à l'Université de Bonn, près de Cologne; l'archevêque responsable de cette université était le cardinal Frings. J'avais donné une conférence sur la théologie du Concile, à laquelle le Cardinal avait assisté; elle lui avait plu, et il m'avait invité à l'accompagner au Concile ».

Ce sont ses idées originales qui lui permettent d'obtenir le soutien du cardinal : il participe ainsi à l'élaboration d'un discours remarqué du cardinal qui émet des réserves quant au fonctionnement du Saint Office¹⁴, affirmant avec force que « ses méthodes ne sont pas en harmonie avec les méthodes des temps modernes et sont une source de scandale pour le monde entier ». Il lui oppose un retour aux sources, en remontant aux pères de l'Église et aux Saintes Écritures, ce qui doit permettre l'*Aggiornamento*, c'est-à-dire la réforme des pratiques et structures de l'Église, pour qu'elle puisse répondre aux évolutions du monde. Il soutient dans cette lignée la réforme de la liturgie. Il accorde à celle-ci une grande place, en ce qu'elle doit être un retour aux sources, le renouveau d'une relation étroite avec Dieu, considérant que Sa révélation n'est pas qu'une affirmation de Dieu aux hommes, mais aussi une rencontre. La liturgie devient le moyen d'établir cette relation. Cette vision nourrira durablement le Concile et sera reprise dans la réforme de la liturgie et notamment dans la constitution *Dei Verbum*.

Cependant, Joseph Ratzinger a tenu durant tout le Concile un rôle relativement discret. Il déclare ainsi : « J'étais assis dans la tribune où les experts avaient leur place, afin que je puisse suivre les travaux du Concile. Dans les deux premiers mois, cependant, je n'étais pas encore un expert (*peritus*) officiel, seulement l'expert personnel du cardinal. Ce n'est qu'en novembre que le pape me nomma également expert officiel, et dès ce moment j'ai participé officiellement à toutes les assises. Au début, je pouvais participer aux travaux, mais pas régulièrement à toutes les assises. »

Les pontificats de Jean Paul II et Benoît XVI comme prolongement du Concile

Tant le pontificat de Jean Paul II comme celui de Benoît XVI sont marqués par une volonté profonde de respecter le Concile et d'appliquer les décisions qui y furent prises. Jean Paul II se fixera ainsi comme but sa mise en œuvre, déclarant le jour de son élection : « *Nous voulons tout d'abord souligner l'importance permanente du IIe Concile oecuménique du Vatican, et ceci signifie pour nous l'engagement formel de l'appliquer soigneusement.* » Le Concile de Vatican II, très riche, a revêtu de nombreux aspects. Nous nous pencherons principalement sur deux d'entre eux : l'évolution de la liturgie et l'instauration de la liberté religieuse.

¹⁴ Congrégation de la Curie Romaine ayant pour mission de veiller à la pureté de la doctrine et des mœurs, héritière de la Sainte Inquisition

La remise en cause du Concile de Vatican II par certains bans de l'Église

Suite aux réformes apportées par le Concile, de nombreuses controverses éclatèrent, venant des rangs intégristes et réformateurs. Alors que les premiers remettaient en cause les réformes, en ce qu'elles allaient contre tous les pontificats antérieurs et s'éloignaient de la tradition, les seconds, qui avaient fondés de nombreux espoirs avec le Concile Vatican II, furent déçus par l'application que les papes en faisaient, trouvant qu'elle se situait trop en continuité par rapport à l'avant-Concile.

Certains prêtres traditionnalistes refusèrent ainsi les conclusions du Concile, estimant que ces déclarations entraient en contradiction avec le *Syllabus*¹⁵ en différents points essentiels, et notamment dans la critique du modernisme faite par Pie IX. Alors même qu'il avait voté en faveur des conclusions du Concile, Mgr Lefebvre les rejette publiquement en 1974, puis est frappé d'excommunication en 1988, ayant ordonné quatre évêques sans mandat pontifical. Il poursuit néanmoins son existence à travers la Fraternité sacerdotale Saint Pie X, cherchant à maintenir l'utilisation de la liturgie traditionnelle, son abandon dénaturant la Foi et menaçant selon lui la survie de l'Église. En effet, le rite de Saint Pie V met en relief le sacrifice du Christ comme offrande toujours renouvelée. Le fait de célébrer la messe dos au peuple symbolise ce véritable sacrifice à Dieu en la personne du Christ, offrande Sainte qui aurait disparu avec la réforme de la liturgie.

Face à cette vision, les réformateurs ont trouvé que les conclusions adoptées lors du Concile n'avaient toujours pas été mises en pratique. Werner Böckenförde, professeur de droit canonique à l'université de Fribourg a ainsi déclaré en 1998 qu'aucune des déclarations du Concile n'avait été appliquée quarante ans après : « *Dix-huit ans après la fin du Concile, le pape actuel en a défini des applications juridiques. En dépit de toutes ses modifications appréciables le Codex Juris Canonici montre à l'évidence qu'aucune conséquence juridique décisive ne devait être tirée du Concile. Le législateur de l'Église — et celui-ci est d'après la constitution de l'Église en dernier ressort le pape seul — s'est montré décidé non seulement à juguler toute remise en question de la structure hiérarchique de l'Église mais aussi à la renforcer encore.* ». Ceux-ci avaient pensé le Concile comme un véritable tournant et n'ont pas vu les applications de leurs désirs de réforme profonde de l'Église avec notamment l'abrogation de certaines règles comme l'assouplissement de sa structure hiérarchique.

Mais cette vision de la liturgie a aussi considérablement évolué par rapport au rite de Saint Pie V, dépassant largement la réforme entreprise par Vatican II et remettant en cause un certain sens du sacré : ils voient l'eucharistie comme un repas partagé, une relation directe entre l'homme et Dieu, qui peut s'établir à travers le sacrifice de Jésus. Au cours du Concile, une importance croissante fut accordée au repas convivial. C'est dans cette optique que l'autel fut détaché du mur pour symboliser le repas communautaire, le Christ qui conduit les fidèles à la table de la Parole et de l'eucharistie. Mais il y eut dans cette prise de contact direct entre les hommes et Dieu une perte de sens, une catéchèse insuffisamment pratiquée pour ne pas réduire la messe à un simple banquet. Or on ne peut entrer dans le mystère du Christ sans se reconnaître explicitement comme membre du corps du Christ.

¹⁵ établi par Pie IX en 1864, il condamne quatre-vingt-dix propositions touchant aux idées modernes de l'époque : libéralisme, nationalisme, rationalisme, socialisme.

Comment Jean Paul II et Benoît XVI ont-ils appliqués concrètement le Concile ?

Guidé par la volonté d'appliquer Vatican II sur le plan juridique, Jean Paul II a réformé le droit de l'Église par la promulgation du nouveau Code de droit canonique en 1983. Il a aussi cherché à offrir un exposé des fondamentaux de la foi catholique dans la publication du *Catéchisme de l'Église catholique* en 1992.

Pour faire face au réformisme et au traditionalisme, Jean Paul II et Benoît XVI ont tenté de montrer la continuité entre le Concile et la Tradition, tout en tachant de redonner un rôle plus important à la liturgie et à sa compréhension. Une véritable catéchèse fut introduite pour les fidèles, qui leur permette de comprendre les gestes de la liturgie, et comment ceux-ci permettent d'établir une relation directe entre les hommes et le divin à travers leur signification profonde. Il s'est fait ainsi une véritable réhabilitation du sacré, proclamée à plusieurs reprises, notamment par Benoît XVI à travers l'exhortation apostolique post-synodale *Sacramentum Caritatis*, document important qui s'appuie sur le Concile Vatican II et cherche à ne pas réduire la célébration de la messe à une observance stricte des gestes et invite les fidèles à en découvrir la portée spirituelle. Par ailleurs, dans *Verborum Domini*, Benoît XVI cherche à expliciter le rite de la messe.

Benoît XVI a d'autre part réaffirmé la continuité du Concile par rapport à la tradition et a expliqué que la crise qui a secoué l'Église après le Concile Vatican II n'était pas due aux documents conciliaires mais à leur mauvaise interprétation. Il a tenu à expliciter le véritable « esprit du concile » dans le discours à la Curie romaine du 22 décembre 2005, appuyant sur l'importance de procéder dans l'Église à une « herméneutique de la continuité » et non à une « herméneutique de la rupture » (l'herméneutique étant l'interprétation qui se fait des textes).

D'autre part, de grands efforts ont été faits tant par Jean Paul II que par Benoît XVI pour tenter de réintégrer les lefebvristes à l'Église. Ils ont ainsi cherché à montrer que le Concile n'avait pas condamné l'utilisation du rite de Saint Pie V. A propos de la messe tridentine, Benoît XVI déclarait ainsi en juillet 2007 : « *Il est permis de célébrer le Saint Sacrifice de la Messe en utilisant l'édition typique du Missel Romain tel qu'il a été promulgué en 1962 par le Bienheureux Jean XXIII (et jamais abrogé), ceci à titre de forme extraordinaire de la liturgie de l'Église.* »¹⁶

Le Concile Vatican II a par ailleurs affirmé la liberté religieuse dans sa constitution *Dignitatis Humanae*. Il y a été exposé le rôle des autres religions, qui sont l'expression des semences du Verbe et permettent d'accéder à la grâce et au Royaume des Cieux. Ces religions sont dépositaires d'une part de Vérité, et c'est dans la communion avec l'Église catholique que la Vérité trouve son expression la plus aboutie.

Cette vision a toujours été défendue par Benoît XVI et Jean Paul II, notamment dans son encyclique *Ut unum sint* de 1995. Jean Paul II y réaffirme que l'unité des deux Églises (orthodoxe et catholique) est essentielle ainsi que le dialogue avec les églises protestantes, et montre que l'Église catholique est fermement engagée pour l'unité des chrétiens. Cette encyclique ouvre aux communautés non catholiques la discussion sur les modalités d'exercice du ministère pontifical. C'est un signe marquant exprimant le désir profond du pape de nouer un dialogue œcuménique.

¹⁶ Extrait du *Motu proprio*

De même, Benoît XVI publie en 2009 la constitution apostolique *Anglicanorum Coetibus*, qui permet l'accueil d'anglicans qui en font la demande au sein de l'Église catholique. Ressentie par plusieurs évêques anglicans comme un acte inamical, le pape manifeste alors sa volonté d'entreprendre rapidement et de front cette initiative concrète.

Les accords avec les autres religions seront dans cette lignée multipliés au cours de ces deux pontificats. Cependant, la rencontre d'Assise a permis de catalyser ces tentatives de rapprochement entre les religions. Cette rencontre a eu lieu le 27 octobre 1986. Elle a réuni à Assise des représentants de nombreuses religions (bouddhisme, hindouisme, jaïnisme, zoroastrisme, sikhisme, islam, judaïsme, religions traditionnelles africaines), une délégation de la Conférence Mondiale des Religions pour la Paix et de nombreux chefs d'État. Cette rencontre avait comme but principal la recherche de la paix, en ce que la paix est avant tout une paix du cœur, qui a sa source en Dieu. La prière devient donc un moyen d'accéder à la paix. Si la rencontre d'Assise apparaît dans le prolongement du Concile et de tous ceux qui ont cherché les bases et les conditions d'une vraie rencontre des religions, elle est inédite dans sa forme et dans son esprit et ouvre une ère nouvelle. Aussi l'invitation cherche-t-elle avant tout à réunir les hommes pour prier. Cependant, il est clairement énoncé que l'unité n'est pas une fin en elle-même, mais qu'elle ne peut devenir un but que parce qu'elle se transcende vers le Royaume des Cieux. Les rencontres d'Assise sont donc le signe même de ce dialogue inter-religieux appelé de ses vœux par Vatican II.

Les pontificats de Jean Paul II et de Benoît XVI ont donc clairement cherché à appliquer les décisions prises lors du Concile Vatican II, tous ces actes procédant de la conviction que le déploiement de l'héritage conciliaire devait permettre de faire entrer l'Église catholique dans le troisième millénaire en l'adaptant au monde contemporain afin qu'elle puisse remplir pleinement son rôle d'annoncer le Royaume de Dieu.

2/ Le concile et
l'homme moderne :
une lumière pour le
monde

L'ÉGLISE ET L'HOMME MODERNE

" ... l'Église a le devoir, à tout moment, de scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de l'Évangile [...] Il importe donc de connaître et de comprendre ce monde dans lequel nous vivons, ses attentes, ses aspirations..." *Gaudium et Spes* 4, 1

Pierre Adam, 3A

G*audium et Spes*, la dernière des quatre constitutions de Vatican II, est promulguée le 7 décembre 1965, lors de la clôture du Concile. Constitution qualifiée de pastorale, elle occupe une place toute particulière dans un Concile qui fût pensé avant tout dans une perspective pastorale¹⁷. Les mots qui suscitent cet article sont situés au début de l'exposé préliminaire de la Constitution, qui dresse par la suite un portrait complexe et nuancé du monde moderne, entre splendeurs et déchéances, infortunes et progrès¹⁸ ; ce monde moderne au sein duquel l'Église doit vivre. Par ailleurs, tâchons de garder à l'esprit que ces déséquilibres et complexités ne doivent pas être traitées comme des réalités sociales désincarnées mais bien comme des éléments constitutifs de l'individu, « prenant racine dans le cœur de l'homme »¹⁹.

La première expression qui semble se dégager est celle de « signes des temps »²⁰. « L'une des trois ou quatre formules les plus significatives du Concile, au cœur de ses démarches comme à l'initiative de son inspiration » selon Karl Rahner, expert au Concile. Cette notion, qui circulait notamment dans les années 1940 dans les travaux de théologiens tels que Marie-Dominique Chénu, Yves Congar ou Pierre Féret, appelle à une redécouverte de la dimension historique de la Révélation et à la recherche d'une théologie plus consciente de l'histoire, profondément inspirée par la force et le sens véhiculés par l'Incarnation. Au-delà de la définition du terme d'Église qui pose bien évidemment de nombreuses

¹⁷ « Cet intérêt [pour les valeurs humaines] se trouve dans le caractère pastoral que le Concile a voulu et dont il a fait en quelque sorte son programme. » *Discours du 7 décembre 1965*, Paul VI

¹⁸ « Ainsi le monde moderne apparaît comme puissant et faible, capable du meilleur et du pire » *Gaudium et Spes* 9, 4

¹⁹ *GS* 10, 1-2

²⁰ Définition donnée par la sous-commission conciliaire *De Signis Temporum* : « Les phénomènes qui, par leur généralisation et leur grande fréquence, caractérisent une époque, et par lesquels s'expriment les besoins et les aspirations de l'humanité présente. »

questions, nous pouvons aussi relever l'utilisation de la notion de « devoir » ; ce devoir d'une Église qui se propose avant tout de servir - et non pas seulement d'enseigner - l'homme de ce temps.

Dans son discours du 7 décembre 1965, Paul VI rejette l'idée selon laquelle les Pères conciliaires auraient succombé à une forme ecclésiale d'anthropocentrisme, si caractéristique de la modernité. « Non l'Église n'a pas dévié mais elle s'est tournée vers l'homme », car sur le visage de l'homme apparaît le visage du Christ, dans ses souffrances comme dans ses grandeurs. Quelles sont les implications pour l'Église d'une attention particulière au monde moderne dans lequel elle vit ? Jusqu'à quel point est-il important de distinguer une identité exclusivement catholique pour interpréter au mieux les évolutions contemporaines à la lumière de l'Évangile ?

Mais avant tout et plus fondamentalement, l'Église se doit-elle d'être simplement « dans le monde » ou pleinement « du monde » ?

Même si la *Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps* introduit une approche clairement différente de la rhétorique usuelle de la « citadelle assiégée », nous éviterons de tomber dans un dualisme simplificateur qui a pu voir dans *Gaudium et Spes* un « contre-syllabus » ou opposer de manière radicale l'ouverture instaurée par Vatican II et les pontificats de Jean-Paul II et Benoît XVI considérés comme davantage marqués par l'affirmation d'une différence chrétienne.

Nous étudierons dans un premier temps la situation du monde moderne, qui a pu expliquer la nécessité d'une réorientation. Nous verrons que cette situation, de par son ampleur inédite, semble avoir suscité un appel à un nouvel élan missionnaire. Nous ne perdrons pas non plus de vue les principes essentiels de confiance et de charité qui ont profondément animé les Pères conciliaires. Enfin, nous nous pencherons sur les aspirations véhiculées par le Concile de Vatican II concernant les relations que l'Église se doit d'entretenir avec le monde moderne.

Afin de comprendre et d'interpréter avec davantage de clarté les écrits conciliaires, il est essentiel de s'intéresser dans un premier temps au contexte de leur parution.

En effet, le Concile semble avoir été marqué par la prise de conscience du grand fossé qui s'était creusé entre culture moderne²¹ et culture d'Église. Les Pères conciliaires sont ainsi partis du constat d'une déchristianisation profonde - et inédite - au sein des terres auparavant animées par la dénommée chrétienté. Cette autonomisation et cette séparation particulièrement prononcées préoccupaient depuis déjà plusieurs décennies les penseurs catholiques. Ainsi au début du XXe siècle, Maurice Blondel parlait avec vigueur « d'une apostasie publique et sociale », de « l'éloignement de toute une civilisation »²². La perception nouvelle de cette déchirure qui a pris racine tout au long du XIXe siècle²³ a poussé l'Église à s'intéresser à ce monde qui, sans même qu'elle ne s'en rende compte, lui était devenu étranger²⁴. Est-il possible que les Pères aient également pressenti que la situation allait empirer en Occident et entrer dans l'ère de « l'exculturation »²⁵ ? Ce terme, créé par Danièle Hervieu-Léger, désigne la disparition de

²¹ L'adjectif moderne renvoie à un « mode de civilisation » (Jean Baudrillard) qui s'oppose au mode de la tradition, à l'ancien. Il introduit une idée de changement, d'évolution.

²² *Une alliance contre-nature : catholicisme et intégrisme. La semaine sociale de Bordeaux en 1910*, Maurice Blondel

²³ « Cette attitude, provoquée par l'éloignement et les ruptures qui séparèrent l'Église de la civilisation profane au cours des siècles derniers, surtout au XIXe (...) » *Discours du 7 décembre 1965*, Paul VI

²⁴ « Il [le Concile] s'est très vite intéressé à l'étude du monde moderne » *Discours du 7 décembre 1965*, Paul VI

²⁵ cf. *Catholicisme, la fin d'un monde*, Danièle Hervieu-Léger

l'environnement culturel et mental qui continuait de soutenir la foi, ou plutôt permettait au minimum sa compréhension. Tout au moins, on ressent assez clairement dans les textes conciliaires une impression d'urgence et le sentiment d'un grand changement à venir²⁶ - peut-être même l'intuition d'un *kairos*²⁷. L'homme est entré dans « un âge nouveau de son histoire »²⁸.

Cependant, lire les écrits de Vatican II surprend également par l'optimisme qui y règne²⁹. L'espoir persiste, la confiance en Dieu et dans le genre humain demeure. Ainsi lors des discussions autour de *Gaudium et Spes*, le Père Chénu a pu témoigner des nombreuses « pierres d'attentes » qu'il ne cessait de déceler ; ces mouvements sociaux, culturels qui n'attendent que de recevoir d'autres pierres pour s'imbriquer et trouver pleinement leur sens.

C'est notamment cet espoir tout chrétien et l'urgence de la situation qui ont donné au Concile sa portée universelle et missionnaire³⁰. Face à ce nouveau défi que représente la modernité, les Pères conciliaires semblent avoir cherché à toucher au mieux le cœur de chacun. Dès son discours d'ouverture, Jean XXIII annonçait que « la tâche la plus importante du Concile est de garder et de proposer d'une manière plus efficace le dépôt de la foi chrétienne ». Nous pouvons également retrouver cette idée dans les chapitres de *Lumen Gentium* consacrés aux laïcs, qui insistent sur leur rôle essentiel au sein de l'Église, permettant une véritable attention aux signes des temps³¹, « de sorte que l'Église (...) puisse accomplir plus efficacement sa mission pour la vie du monde »³². *Gaudium et Spes* affirme la nécessité d'une distinction entre le fond et la forme, « car autre chose est le dépôt même ou les vérités de la Foi, autre chose est la façon selon laquelle ces vérités sont exprimées »³³.

Néanmoins, le Concile ne s'arrête pas à un simple souci d'efficacité rappelant la force des valeurs évangéliques que sont la charité et la confiance, signe de l'appétence pour le monde moderne témoignée par Vatican II.

« Celui qui n'aime pas son frère, qu'il voit, ne saurait aimer Dieu qu'il ne voit pas » nous dit la première lettre de Saint Jean³⁴. Aujourd'hui, c'est l'Église qui se doit d'incarner cet amour immense de Dieu pour l'homme, plus fort que l'amour de l'homme pour l'homme, plus fort que l'amour de soi. La Constitution pastorale nous rappelle également que le pardon de Dieu, expression parfaite de cet amour infini, est incompréhensible et sans bornes. Plus encore, il est l'apanage du Père³⁵. Ces vérités de foi nous semblent bien connues mais le Concile invite l'Église à les revisiter afin d'adopter une démarche plus humble, attentive et serviable. De même, l'attitude profondément aimante des Pères à l'égard du genre

²⁶ « Les conditions de notre temps donnent à ce devoir [l'unité de tout le genre humain] de l'Église une urgence et une portée nouvelles » *Lumen Gentium* 1

²⁷ L'un des trois dieux grecs du temps, *kairos* désigne une inflexion au cœur de l'instant, un basculement déterminant qui pousse à l'action et sous-tend la réussite.

²⁸ GS 4, 2

²⁹ « (...) de nombreux indices qui nous semblent annoncer des temps meilleurs pour l'Église », bulle pontificale *Humanae Salutis*, 25 décembre 1961, Jean XXIII

³⁰ Cet appel à la mission est maintes fois répété. On peut se reporter par exemple au chapitre 5 de LG (« ainsi l'Église reçoit la mission d'annoncer le Royaume du Christ et de Dieu et de l'instaurer dans toutes les nations ») ou encore au chapitre 16, centré sur les musulmans.

³¹ LG 35

³² LG 37

³³ GS 62, 2

³⁴ 1 Jn 4, 20

³⁵ « Dieu seul juge et scrute les cœurs » GS 28, 3

humain les a mené à affirmer une véritable confiance en l'homme. Ainsi, le Concile ne se contente pas de s'adresser aux catholiques ou même aux chrétiens mais bien à « tous les hommes de bonne volonté, dans les cœurs desquels, invisiblement, agit la grâce »³⁶. *Lumen Gentium* va plus loin encore en affirmant que le salut est possible pour ceux qui ne connaissent pas l'Évangile « sans fautes de leur part » et « cherchent Dieu ». De même, les hommes et femmes qui n'ont de Dieu qu'une image floue et « s'efforcent de mener une vie droite » expriment par leurs actes « une préparation à l'Évangile »³⁷. On est ici très proche de la théorie de Karl Rahner sur la foi chrétienne anonyme, dont l'Église serait la pleine expression historique et qui ne se révélerait complètement pour chaque homme qu'au sein de cette dernière. Grande semble donc avoir été la confiance des Pères en l'homme car grande était leur confiance en Dieu. On peut retrouver cette même confiance chez Maurice Blondel, lorsque celui-ci parlait de la « méthode d'absence » du Père, qui guide l'humanité en usant de son attirance naturelle pour la justice et le bonheur.

C'est dans cet esprit également que Christoph Théobald distingue la « foi première » - qui peut se révéler en tout homme, indépendamment de sa religion - et la foi chrétienne ; la seconde se devant d'être au service de la première³⁸. Cette notion de service est vraiment centrale dans *Gaudium et Spes*. « Aucune ambition terrestre ne pousse l'Église ; elle ne vise qu'un seul but : continuer, sous l'impulsion de l'Esprit consolateur, l'œuvre même du Christ, venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité, pour sauver non pour condamner, pour servir non pour être servi »³⁹. Et ce, d'autant plus que le monde d'aujourd'hui a particulièrement besoin d'être aidé, non d'être banni ou rejeté⁴⁰. Certains ont ainsi pu avoir le sentiment que l'Église descendait de son piédestal et s'abaissait humblement, dans une posture toute christique, pour se donner à l'humanité - cette attitude passant notamment par la reconnaissance des faiblesses et erreurs qui ont accompagné son histoire⁴¹.

Cet appel au service et à la confiance doivent donc nous amener à essayer de comprendre ce monde, à être attentif à ses aspirations et, plus encore, à « chercher Dieu en toutes choses ».

Cependant, il nous est maintenant nécessaire d'aller plus loin et d'essayer de comprendre les relations que l'Église, selon le Concile, devrait entretenir avec le monde moderne. Comme le dit Christoph Théobald⁴², deux conceptions semblent cohabiter dans les textes conciliaires. La première est marquée par le sentiment d'une séparation inévitable entre Dieu et les hommes et donc entre l'Église et le monde. Certes, cette idée n'est plus tintée - comme au temps de la crise moderniste⁴³ - d'un sentiment

³⁶ GS 22, 5

³⁷ LG 16

³⁸ cf. « La différence chrétienne. À propos du geste théologique de Vatican II. », in *Études*, Christoph Theobald
cf. « Lire les signes des temps. Dimension sociale et politique de la foi. », in *Études*, Christoph Theobald

³⁹ GS 3, 2

⁴⁰ L'Église « est une source inépuisable de ces énergies dont le monde d'aujourd'hui a le plus grand besoin » GS 43, 5

⁴¹ cf. GS 43, 5 (« parmi ses membres, clercs et laïcs, il n'en manque pas qui se sont montrés infidèles à l'Esprit de Dieu ») et LG 8 (« l'Église qui embrasse en son sein les pécheurs, est à la fois sainte et toujours à purifier, et ne cesse de s'appliquer à la pénitence et à la rénovation »)

⁴² cf. « La différence chrétienne. À propos du geste théologique de Vatican II. », in *Études*, Christoph Theobald

⁴³ La crise moderniste désigne les troubles occasionnés au début du XXe siècle par l'apparition dans les sociétés occidentales d'une propension au relativisme vis-à-vis des valeurs de l'Église. Elle s'est notamment cristallisée autour du conflit entre le Vatican et l'exégète Alfred Loisy. Émile Poulat en est l'historien de référence avec son ouvrage *Histoire dogme et critique dans la crise moderniste*.

d'opposition radicale entre deux mondes, mais elle demeure influencée par l'intégralisme⁴⁴ des catholiques sociaux du début du XXe et souhaite préserver une culture catholique séparée. La seconde, plus diffuse, introduit un nouveau rapport au monde, un rapport de profonde unité et tente « d'inscrire cette différence [chrétienne] au sein même des évolutions de la modernité »⁴⁵.

Contrairement à ce que l'on peut penser au premier abord, les textes conciliaires ne semblent pas avoir introduit une réorientation complète des positions traditionnelles de l'Église sur ses rapports avec la culture moderne. Nous pouvons ainsi retrouver les idées caractéristiques de l'intégralisme du début du XXe siècle, qui ont été exprimées chez les catholiques sociaux de l'Action Catholique mais aussi chez les militants chrétiens de l'Action Française. Cet intégralisme peut mener à l'affirmation d'une identité catholique isolée mais il peut également se manifester dans une volonté d'embrasser toutes les cultures et pratiques humaines pour les purifier et les améliorer. Cette idée d'une purification est très présente dans les textes du Concile. L'Église ou peuple de Dieu « encourage et assume, dans la mesure où elles sont bonnes, toutes les ressources, les richesses, les mœurs, et en les assumant elle les purifie, les fortifie et les élève »⁴⁶. Un certain dualisme est bien préservé ici mais la modernité n'est plus rejetée, la rhétorique de « l'anti- » laissée de côté. En se situant par rapport à des textes tels que le *Syllabus* de 1864 ou l'encyclique *Pascendi*⁴⁷, nous pourrions donc parler d'évolution plutôt que de rupture. L'idée d'une dualité et d'une culture catholique séparée est préservée mais elle constitue avant tout un appel à l'engagement pour déceler la vérité à travers le monde et révéler ses racines, nécessairement catholiques.

Malgré ces quelques nuances sur le caractère révolutionnaire de *Gaudium et Spes*, celle-ci n'a pas été exempte de critiques. Nous nous pencherons ici sur les remarques formulées par le cardinal Ratzinger car elles sont à la fois essentielles d'un point de vue théologique et importantes pour comprendre la teneur des deux pontificats ayant suivi le Concile. Celui-ci, qui était à l'époque un théologien et prélat reconnu, s'est ainsi demandé si la Constitution pastorale ne sous-estimait pas parfois la présence du péché dans le monde, un péché qui ne cesse de séparer les hommes de Dieu. Selon lui, contempler le Christ en croix permet de percevoir avec force cette insurmontable distance. On peut retrouver ce point de vue lors de son discours d'intronisation en 2005 : « nous les hommes vivons aliénés dans les eaux salées de la souffrance et de la mort, dans un océan d'obscurité, sans lumière. Le filet de l'Évangile nous tire hors des eaux de la mort et nous introduit dans la splendeur de la Lumière de Dieu, de la vraie vie ». Mais l'actuel pape va plus loin encore car il nous met aussi en garde contre toute interprétation qui alimenterait « l'illusion qu'il est possible de dresser de l'homme un portrait philosophique rationnel intelligible à tous et propre à rallier tous les gens de bonne volonté, portrait auquel la doctrine chrétienne s'ajouterait à la manière d'une touche finale ». La profession de foi vaudrait donc mieux que le dialogue car ce dernier suppose nécessairement des renoncements. La foi se doit d'être une véritable alternative, anticonformiste, au monde moderne. La mission ecclésiale serait ainsi de proclamer la spécificité du message évangélique et de laisser à chacun sa décision de foi.

⁴⁴ Que nous avons hélas pas la place de définir avec précision ici mais les mots de Blondel, « toute vérité est catholique », nous donne une idée rapide de son contenu.

⁴⁵ cf. « La différence chrétienne. À propos du geste théologique de Vatican II. », in *Études*, Christoph Theobald

⁴⁶ LG 13, voir aussi LG 50, LG 17 et GS 39, 2

⁴⁷ Le *Syllabus* de 1864, aussi intitulé « Recueil des principales erreurs de ce temps », est un texte publié sous le pontificat de Pie IX qui énumère des positions et idées condamnées par l'Église. *Pascendi* est une encyclique de Pie X parue en 1907 et condamnant « les erreurs du modernisme ».

Au-delà de ces critiques, la portée générale du Concile n'est pas si claire et il est possible de remarquer çà et là des éléments nous invitant à dépasser toute forme de dualisme et à repenser en profondeur l'union des chrétiens avec leur monde, basée sur la relation que Dieu nous propose d'entretenir avec Lui.

Cette unité s'exprime tout d'abord à l'échelle humaine. Visage de l'homme et visage du Christ se répondent, visage du Christ et visage de Dieu se confondent. Ainsi faut-il connaître Dieu pour connaître l'homme et inversement. Sainte Catherine de Sienna l'exprime avec force dans ses *Oraisons*, « c'est dans ta nature, Ô Dieu éternel, que je reconnaitrai ma propre nature »⁴⁸. L'Incarnation est ici pleine de sens pour nous, elle nous guide pour nous permettre de comprendre à quel point Dieu s'est abaissé et a souhaité s'unir à l'homme - du petit enfant qui naît dans la simplicité d'une crèche jusqu'à l'adulte qui meurt, tel un bandit de la plus basse extraction, sur une croix. Comme l'indique Karl Rahner, « même la mort, la culpabilité et toutes les absurdités qui gouvernent l'humanité (...), sont entourées et épuisées par la lumière et le salut de Dieu »⁴⁹. C'est exactement ce qu'indique *Gaudium et Spes*, dans la tradition des Conciles des premiers siècles⁵⁰; le Christ est l'Homme nouveau, « en lui, la nature humaine a été assumée, non absorbée »⁵¹.

Mais il faut aller plus loin. Percevoir à quel point Dieu a soif d'une union pleine et entière avec l'homme doit nous amener à repenser la place des chrétiens au cœur du monde⁵². L'histoire de l'humanité, depuis la Création⁵³, est baignée par l'amour de Dieu, un Dieu qui nous appelle à la plus belle et la plus parfaite des unions, l'union trinitaire : « que tous soient uns comme nous nous sommes uns »⁵⁴. L'Église, « à la fois fidèle à Dieu et à l'homme »⁵⁵, se doit d'exprimer au plus haut point cette volonté d'unité et d'engager ses forces pour cet appel. Plutôt que de se percevoir comme le dernier bastion où survit la vérité, elle se doit d'accueillir ce monde et de le servir au mieux, dans ses espoirs, comme dans ses angoisses. Malgré sa présence en tant que réalité salutaire au cœur de l'humanité, en tant qu'expression sacramentelle d'une réalité supérieure, l'Église « porte la figure du siècle qui passe, elle vit parmi les créatures qui gémissent et sont encore maintenant en travail d'enfantement »⁵⁶. Certes, la perspective eschatologique est essentielle pour comprendre la relation que l'Église doit entretenir avec le monde⁵⁷, mais il nous est nécessaire de garder aussi à l'esprit ce grand mystère d'un royaume de Dieu déjà présent parmi nous, au cœur même de notre monde moderne⁵⁸.

Cette unité ontologique (car située dans la droite lignée de l'expérience de l'Incarnation) de l'Église avec le monde nous guide-t-elle nécessairement à l'anthropocentrisme et à une rupture avec la Tradition de l'Église ? Il est important de garder à l'esprit cette préoccupation et le Concile demeure

⁴⁸ *Oraison 24*

⁴⁹ *The Church after the Council*, Karl Rahner

⁵⁰ cf. Conciles de Constantinople II et III et Concile de Chalcédoine

⁵¹ *GS 22, 2*

⁵² « En lui Dieu nous a réconciliés avec lui-même et entre nous » *GS 22,3*

⁵³ « Le monde a été fondé et demeure conservé par l'amour de son Créateur. » *GS 2, 2*

⁵⁴ *Jn 17, 21-22 + GS 24, 3*

⁵⁵ *GS 21, 1*

⁵⁶ *LG 48* (cf. *Rm 8, 19 et 22*)

⁵⁷ « Ce qui fût semé dans la faiblesse et la corruption revêtira l'incorruptibilité » *GS 39, 1*

« L'Église se penche vers l'homme et vers la terre, mais c'est vers le Royaume de Dieu que son élan la porte » *Discours du 7 décembre 1965*, Paul VI

⁵⁸ « Mystérieusement, le royaume de Dieu est déjà présent sur cette terre ; il atteindra sa perfection quand le Seigneur arrivera. » *GS 39, 3*

assez clair sur le sujet. L'Église peut accepter tout ce qu'il y a de bon dans le monde⁵⁹ mais doit garder à l'esprit son but unique : la venue du Royaume de Dieu⁶⁰. « Tout ce qu'il y a de vrai, de bon, de juste, dans les institutions très variées que s'est donnée et que continue de se donner le genre humain, le Concile le considère avec un grand respect »⁶¹. Il nous est désormais possible d'inverser la dialectique traditionnelle ; non plus de la Révélation vers le monde mais des situations concrètes à l'Évangile puis à l'action⁶². C'est le « voir, juger, agir » de Joseph Cardijn.

Pour terminer cet article, il nous est bon d'aller plus en profondeur afin de comprendre pleinement les racines mais aussi les implications de tous ces raisonnements. Comme le dit Christoph Theobald, l'Évangile doit par définition, résonner avec des forces déjà à l'œuvre dans l'individu historique. Ainsi, une capacité d'écoute est nécessaire. Plus encore, la Bonne Nouvelle est entièrement gratuite, elle est pur don car elle « n'existe pas en elle-même »⁶³. Avoir foi en cette réalité peut ainsi nous amener à changer notre rapport au monde moderne et à nous laisser davantage inspirer par la figure, si douce et si forte, de Jésus Christ. L'article 11 de la *Déclaration sur la liberté religieuse* est particulièrement éclairant sur ce point. « Son royaume en effet ce n'est pas en frappant qu'il se défend, mais c'est par le témoignage rendu et l'oreille prêtée à la vérité qu'il s'affermir ; et qu'il s'étend, c'est grâce à l'amour par lequel le Christ, élevé sur la croix, attire à soi tous les hommes ». Nous sommes ici bien loin d'une citadelle assiégée s'isolant pour mieux se protéger.

Gardons également à l'esprit que le Concile est un appel à un engagement continu⁶⁴ et que ses aspirations sont sûrement bien loin d'être achevées aujourd'hui. Se laisser habiter par le monde ne signifie pas nécessairement le laisser tout influencer. C'est avant tout prendre sur soi les violences engendrées par toute expérience de l'altérité plutôt que d'en rajouter de nouvelles. C'est à cela que Paul VI nous appelle dans son discours ; nous laisser envahir par l'amour que Dieu éprouve pour l'homme. C'est cet homme qui se présente à nous chaque jour, dans son humanité si belle et complexe ; « l'homme tragique victime de ses propres drames, l'homme qui, hier et aujourd'hui, cherche à se mettre au-dessus des autres, et qui, à cause de cela, est toujours fragile et faux, égoïste et féroce ; l'homme insatisfait de soi, qui rit et qui pleure ; l'homme versatile, prêt à jouer n'importe quel rôle, et l'homme raide qui ne croit qu'à la seule réalité scientifique ; l'homme tel qu'il est, qui pense, qui aime, qui travaille, qui attend toujours quelque chose, l'enfant qui grandit, et l'homme sacré par l'innocence de son enfance, par le mystère de sa pauvreté, par sa douleur pitoyable ; l'homme individualiste et l'homme social ; l'homme qui loue le temps passé et l'homme qui rêve de l'avenir ; l'homme pêcheur et l'homme saint »⁶⁵.

⁵⁹ « Vérifier toute chose et retenir ce qui est bon » 1Th 5, 21 (cité dans l'article 42 d'*Ecclesiam Suam*, 1964)

⁶⁰ « Qu'elle aide le monde où qu'elle reçoive de lui, l'Église tend vers un but unique : que vienne le règne de Dieu et que s'établisse le salut du genre humain. » GS 45, 1

⁶¹ GS 42, 5

⁶² cf. *L'homme et son salut*, dirigé par Bernard Sesboüe (chapitre sur le tournant ecclésiologique du XXe siècle)

⁶³ cf. « Lire les signes des temps. Dimension sociale et politique de la foi. », in *Études*, Christoph Theobald

⁶⁴ « Il faudra attendre longtemps avant que l'Église qui a donné Vatican II devienne l'Église de Vatican II. » Karl Rahner, *The Church after the Council*

⁶⁵ cf. *Discours du 7 décembre 1965*, Paul VI

Vous êtes prêtre, prophète et roi

«Vous, au contraire, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière» (Pierre 2, 4-10)

Pierre-Marie Baudry, 5A

Prêtre, prophète et roi ... Ceux qui sont aujourd'hui parrains ou marraines se rappelleront peut-être du moment où ils ont entendu cette énumération, pour le moins équivoque. Réfléchissez bien ... Mais oui ! C'est une formule prononcée lors du baptême. Le prêtre verse de l'eau sur la tête du nouveau chrétien, puis oint son front d'huile (le Saint-Chrême). Il déclare alors : *«Vous qui faites maintenant partie de son peuple, Il vous marque de l'huile sainte pour que vous demeuriez éternellement les membres de Jésus Christ, prêtre, prophète et roi.»*

Prêtre, prophète et roi ... On croirait voir là une formule d'un autre temps, empruntée à l'Ancien Testament. Elle est pourtant résolument moderne: c'est le concile Vatican II qui l'a réhabilitée. D'abord, dans la liturgie baptismale. Mais surtout dans la constitution *Lumen Gentium*, pour appeler les laïcs à un véritable apostolat.

Prêtre, prophète et roi ... Le premier terme est évocateur. Parmi nous, certains seront appelés plus particulièrement à la prêtrise ou à la vie religieuse. Mais la tâche de «prêtre» ne leur est pas pour autant réservée. Dès les tous premiers instants de notre entrée dans l'Eglise, nous sommes tous appelés, sans en avoir le plus souvent conscience, à suivre Jésus et à partager sa condition selon ses trois dimensions: **sacerdotale, prophétique et royale.**

Aux origines du «prêtre, prophète et roi» : le sacerdoce de l'Ancien Testament

Prêtre, prophète et roi ... Remontons d'abord aux sources de cette tripartition. Antérieure à l'histoire de l'Eglise, elle puise ses sources dans l'Ancien Testament. Arrêtons-nous un instant sur un terme crucial: celui de sacerdoce. Issu du latin «*sacerdos*» («prêtre»), lui-même tiré de «*sacer*» (sacré, consacré à la divinité), le mot s'entend historiquement comme **une médiation entre Dieu et son peuple**. Dans l'Ancien Testament, cette médiation s'exerce à travers deux ministères fondamentaux : le **service du culte** et le **service de la Parole**. C'est au **prêtre**, successeur d'Aaron et membre de la tribu

de Lévi⁶⁶, que revient le service du culte; gardien de l'arche à l'époque biblique⁶⁷ puis du sanctuaire, il accueille les fidèles à la maison de Yahweh (1 Sm 1,9), préside aux liturgies lors des fêtes du peuple et présente à Dieu l'offrande de ses fidèles par le sacrifice. C'est au **prophète** qu'incombe, après David⁶⁸, le service de la Parole : poussé par l'Esprit, il est appelé personnellement, tel Samuel ou Daniel, à porter la parole de Dieu au peuple d'Israël opprimé ou égaré. L'Ancien Testament connaît une troisième figure, davantage ponctuelle, de «médiateur» entre Dieu et les hommes: **le roi**; chef institutionnel, militaire et politique, il protège et guide le peuple de Dieu dans l'histoire⁶⁹. Il exerce également certaines fonctions cultuelles (2 Sm 6,17) qui permettent de parler d'un «*sacerdoce royal*» (Ps 110,4).

Ainsi, comme le souligne l'exégète jésuite Paul Beauchamp, «*Roi, prêtre, prophète sont pendant longtemps comme les trois pôles de la société d'Israël, assez divers pour être parfois antagonistes, mais normalement nécessaires les uns aux autres*»⁷⁰. L'assistance qu'apporte le prophète Nathan au Grand-Prêtre Sadoq pour le sacre de Salomon dans le Premier Livre des Rois illustre cette complémentarité.

Cette complémentarité n'est pas pour autant synonyme d'harmonie. A maintes reprises, les prophètes dénoncent dans l'Ancien Testament les manquements des prêtres aux exigences de leur mission : syncrétisme païen à Jérusalem (Ez 8), violations de la Torah (Jr 2,8), manque de zèle pour le culte du Seigneur (Ml 2, I-9)... Beaucoup condamnent également les sacrifices et leur capacité à purifier et à sauver. De même, les prophètes n'hésitent pas à dénoncer les mauvais rois d'Israël et de Juda, constamment tentés, surtout dans le royaume du Nord, de copier l'exemple des monarchies païennes en imitant leur despotisme (I Sm 8, 10-18) et en versant dans l'idolâtrie. Ces dissensions ne révèlent-elles pas la difficulté qu'il y a pour l'homme, livré à lui-même, à atteindre la pureté et la sainteté qu'exige **l'idéal sacerdotal** ? C'est alors que les écrits sont traversés d'une espérance récurrente : celle de la venue d'un Messie qui accomplira le **sacerdoce parfait** à l'heure de la restauration (Za 3 et s.) et du Jugement dernier (Ml 3, 1-4). Ainsi, comme l'écrit Augustin George⁷¹, «*le sacerdoce de l'Ancien Testament a été, dans son ensemble, fidèle à sa mission : (...) il a maintenu vivante en Israël la tradition de Moïse et des prophètes, et il a assuré d'âge en âge la vie religieuse du peuple de Dieu*»; mais il devait «*finallement être dépassé*».

⁶⁶ Avant Moïse, il n'existe pas de prêtre au sein du peuple juif, à la différence de la Mésopotamie et de l'Égypte, où le roi (ou Pharaon) était assisté par un clergé hiérarchisé. La Genèse évoque des patriarches bâtissant des autels en Canaan (Gn 12,7) et offrant des sacrifices (Gn 22) : le sacerdoce exercé est «familial». A partir de Moïse, **la tribu de Lévi** se spécialise dans les fonctions cultuelles. La bénédiction de Moïse lui attribue les tâches spécifiques des prêtres (Dt 33, 8-11). En supprimant les sanctuaires locaux, la réforme de Josias au VIIe s. av. JC consacre le monopole de la tribu de Lévi et la suprématie du Temple de Jérusalem. Au sommet de la hiérarchie se trouve le Grand Prêtre, descendant de Sadoq, Grand Prêtre du Temple de Salomon; il reçoit l'onction (Lv 8,12). Au-dessous de lui se trouvent les prêtres, puis les lévites. A partir du règne d'Hérode (37), les grands prêtres sont choisis par l'autorité politique.

⁶⁷ Par «époque biblique» nous entendons l'époque retracée par l'Ancien Testament de Moïse à l'exil à Babylonne. Il est difficile de donner des dates précises.

⁶⁸ Avant David, le prêtre remplissait une tâche analogue à la divination exercée par les prêtres égyptiens et mésopotamiens; pour répondre aux consultations des fidèles, il maniait *l'éphod*, *l'Urim* et le *Tummim* (1 Sm 14 ; Dt 33,8), sorte de vêtements appartenant au Grand Prêtre chargés de décorations.

⁶⁹ Le livre de Samuel relate l'avènement de la royauté en Israël. Excédé par le comportement des juges, les trois fils de Samuel, les anciens d'Israël se rendent auprès de Samuel et lui demandent d'instaurer un roi. «*Voilà que tu as vieilli, et tes fils ne marchent pas dans tes voies ; maintenant donc, établis sur nous un roi pour qu'il nous juge, comme font toutes les nations*» (1 Sm 8).

⁷⁰ BEAUCHAMP Paul, «Prophète» dans *Vocabulaire de théologie biblique*, publié sous la direction de Xavier LEON-DUFOUR, Les Editions du Cerf, 1981, p. 1056

⁷¹ GEORGE Augustin, «Sacerdoce» dans *Vocabulaire de théologie biblique*, publié sous la direction de Xavier LEON-DUFOUR, Les Editions du Cerf, 1981, p. 1158

La venue de Jésus : d'un sacerdoce protéiforme à un sacerdoce unique

Par son avènement, Jésus fait voler en éclat le sacerdoce ancien. Alors que l'Ancien Testament distinguait la médiation du roi et celle du prêtre (le temporel et le spirituel), ainsi que celle du prêtre et du prophète (l'institution et l'évènement), Jésus unifie ces différentes médiations en sa personne. Vrai homme (He 2, 10-18), partageant la pauvreté de l'humanité jusqu'à la tentation (He 2, 18; 4,15) et vrai Fils de Dieu, supérieur aux anges (He 1, 1-13), il est le **médiateur par excellence entre Dieu et son peuple**.

Jésus se révèle à la fois pleinement prêtre, prophète et roi. Comme Aaron, il est appelé par Dieu pour intervenir en faveur des hommes et offrir des sacrifices pour leurs péchés (He 5, 1-4), mais à la différence de ce dernier, il y parvient. Par sa mort volontaire sur la Croix, qui rachète et sanctifie les hommes, il est «*prêtre de son propre sacrifice*»⁷². Perfectionnant la loi divine transmise aux hommes par Moïse par la Parole éternelle, Messie annoncé par les prophètes, il réalise et sublime leur message («*Ne croyez pas que je sois venu renverser la Loi ou les Prophètes; je ne suis pas venu renverser, mais compléter*» Mt 5, 17). Destiné à siéger sur le «*trône de David*» et régner «*éternellement sur la maison de Jacob*» selon l'annonce faite par l'archange Gabriel à Marie (Lc 1, 32), acclamé comme souverain lors de son entrée triomphale à Jérusalem («*Béni soit le roi qui vient au nom du Seigneur*», Lc 19, 38), Jésus est roi; non seulement des Juifs, mais de l'humanité toute entière.

La naissance de l'Eglise : une «structure génétique à trois pôles»

Bernard Sesboüé évoque l'Eglise des origines comme une «*structure génétique à trois pôles*»⁷³ : Jésus, les foules et les disciples. Choisis par Jésus pour être en premier lieu partenaires de sa mission, les disciples sont par la suite envoyés en mission par le ressuscité, tel des ouvriers envoyés à la moisson (Mt 9, 35). Le Christ confie aux Douze la responsabilité de son Eglise. Il les prépare au service de la Parole et leur transmet quelques uns de ses pouvoirs («*Guérissez les malades, ressuscitez les morts, purifiez les lépreux, expulsez les démons*», Mt 10,8). Au dernier soir, il leur confie l'Eucharistie : «*Puis, prenant du pain, il rendit grâce, le rompit, et leur donna en disant: «Ceci est mon corps, donné pour vous ; faites cela en mémoire de moi»*» (Lc 22, 19). Par ces participations spécifiques à son sacerdoce, il jette les bases de la nouvelle Eglise.

Après le départ de Jésus, cette «*structure génétique à trois pôles*» change de configuration. Les Douze se substituent à Jésus, la foule demeure et un troisième pôle apparaît : les Sept. Alors que le nombre de disciples s'accroît dans l'Eglise de Jérusalem, les Douze désignent parmi les nouveaux disciples sept hommes chargés d'assurer les repas communautaires en répartissant les ressources pour tous (Actes 2, 45). Parmi eux, Etienne et Philippe. Avec le temps, leurs responsabilités gagnent en importance. Ils constituent une forme primitive du diaconat (*cf. encadré*).

⁷² Jean-Paul II, «Lettre aux prêtres à l'occasion du Jeudi Saint», le 17 mars 1996.

http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/letters/documents/hf_jp-ii_let_17031996_priests_fr.html

⁷³ SESBOUE Bernard, «Les animateurs pastoraux laïcs», septembre 1992 publié dans *Vatican II: histoire et actualité d'un concile*, Hors série de la revue «Etudes», 2010

Le diacre

Lors des premières assemblées chrétiennes du Ier s., l'usage voulait que l'on apporte des vivres pour les veuves qui, sans mari, n'avaient pas les moyens de subsister. Mais cette pratique tend à se délaier avec l'accroissement du nombre de disciples. Débordés, les Douze décident alors réunir l'assemblée des disciples. *«Il ne sied pas que nous délaissions la parole de Dieu pour servir aux tables. Cherchez plutôt parmi vous, frères, sept hommes de bonne réputation, remplis de l'Esprit et de sagesse, et nous les préposerons à cet office; quant à nous, nous resterons assidus à la prière et au service de la parole »* (Ac 6,4). Sept disciples (Etienne, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas) sont alors désignés et présentés aux apôtres, qui leurs imposent les mains (Ac 6, 5-6).

Dès l'origine, le diacre (du grec *«diakonos»*, serviteur) vient ainsi suppléer, palier un manque. Avec le temps, ses tâches s'élargissent : visite des malades, assistance aux plus démunis, gestion des biens matériels de la communauté. Acteur de la liturgie, il veille à l'animation et au bon ordre de l'assemblée. Le service de la communauté l'amène parfois à expliquer la parole de Dieu (Ac 8, 30-36). Il distribue la communion et peut baptiser. Mais il ne dirige pas l'assemblée ou l'église locale : ce rôle revient à l'ancien ou au presbytre.

En plus du service du culte, le diacre reçoit le ministère de la parole. Or, ce ministère n'est reconnu que bien plus tard aux presbytres. Cela montre qu'à l'origine⁷⁴ le diacre n'est pas qu'un simple auxiliaire du prêtre: il est détenteur d'un ministère original, en relation directe avec celui de l'évêque, dont il est un collaborateur immédiat pour le bien de l'Eglise⁷⁵. Avec l'épiscopat et le presbytérat, le diaconat est l'un des trois ministères conférés par ordination sacramentelle⁷⁶. Dès le début du IIe s, une hiérarchie à trois degrés s'établit ; saint Ignace d'Antioche souligne ainsi que chaque communauté locale compte un évêque, un *presbyterium* (ou collège de prêtres) et des diacres.

La place du diacre dans les Eglises d'Occident atteint son apogée vers le IVe s. Mais au fil des siècles, elle s'effrite. Le diaconat devient une simple étape vers l'ordination presbytérale. Le diaconat permanent disparaît peu à peu... avant d'être restauré par Vatican II comme ordre permanent susceptible d'être conféré même à des hommes mariés⁷⁷.

L'avenir des diacres permanents demeure cependant incertain. On estime à près de 2000 leur nombre en France. La surcharge des prêtres et la préoccupation des fidèles risquent de pousser les diacres à revêtir un rôle de vicaire⁷⁸. Il est permis de se demander si les diacres ne s'éloignent pas ainsi de leur vocation première: celle de veiller à ce que les communautés demeurent «en état de service».

⁷⁴ le diacre a été « auxiliaire » du prêtre après le concile de Nicée (325). Auparavant, il était directement sous la responsabilité de l'évêque. Ils avaient notamment un rôle de messenger et de ministre (cf lettres d'Ignace d'Antioche). Avant Nicée, certains avaient plus de pouvoir que les prêtres (qui étaient regroupés en collège autour de l'évêque). On est passé alors à une structure non plus triangulaire, mais verticale : évêque-prêtre (le remplaçant de l'évêque)-le diacre

⁷⁵ C'est d'ailleurs parmi les diacres que les évêques sont généralement élus au cours des premiers siècles de l'Eglise.

⁷⁶ A partir du IIIe s, l'usage croissant du terme «clergé» pour désigner les membres de la hiérarchie chrétienne (l'évêque, le prêtre et le diacre) distingue ces derniers des laïcs.

⁷⁷ L'interdiction de se remarier en cas de veuvage reste inscrite dans le Code de droit canonique.

⁷⁸ Du latin «vicarius» (remplaçant), le vicaire est celui assiste et seconde le curé d'une paroisse dans ses responsabilités.

Au-delà de cette assistance ponctuelle, les Apôtres établissent des responsables pour prolonger leur action. Sur le modèle des communautés juives de la Diaspora, «ils désignent des anciens dans chaque Eglise» (Ac 14, 23). L'épître à Timothée parle de «presbytres» (du grec «presbyteros», ancien), pour désigner les responsables de la communauté (1 Tm 1,5), chargés de la gestion des biens, mais surtout du pouvoir sacramentel. Paul leur donne des titres sacerdotaux : «intendants des mystères de Dieu» (1 Co 4,1), «ministres de l'Alliance nouvelle» (2 Co 3, 6). Il définit la prédication apostolique comme un service liturgique (Rm 1,9 ; 15,15s). Aucun texte du Nouveau Testament ne confère explicitement à l'un ou l'autre des responsables de l'Eglise le nom de prêtre. Mais des «Anciens» et des «presbytres» découle l'origine du terme actuel de «prêtre»; ce dernier n'est plus synonyme de lévite, mais de responsable de la communauté chrétienne.

D'un peuple nouveau à une nouvelle mission : l'émergence des laïcs

Mais le deuxième «pôle», les foules, ne sont pas en reste. Simple destinataire, le peuple d'Israël n'avait, de lien avec Dieu sous l'Ancien Testament que par la médiation des prêtres et des prophètes. Or, c'est au «peuple chrétien» que la 1^{ère} épître de Pierre et l'Apocalypse de Jean attribuent sans ambiguïté le «sacerdoce royal» d'Israël⁷⁹. Pierre s'adresse aux chrétiens de la Diaspora dans les termes suivants : «Vous qui jadis n'étiez pas un peuple et qui êtes maintenant le Peuple de Dieu» (Pierre 2, 4-10). La notion de «peuple de Dieu», très présente dans l'Ancien Testament⁸⁰, est loin d'être nouvelle. Mais la venue du Christ initie une **nouvelle alliance**. Désormais, le nouveau «peuple de Dieu» ne se cantonne plus au peuple juif: il comprend des non-juifs⁸¹ et des païens, et a vocation à s'étendre par-delà les nations⁸².

A ce peuple nouveau revient une nouvelle mission. Tout au long des Evangiles, Jésus exhorte ses disciples à prendre part au service du culte et de la Parole⁸³. Afin de participer à son sacrifice, chacun est appelé à se charger de sa croix (Mt, 16, 24) et à boire sa coupe (Mt 20, 22). Chacun doit également porter son message (Lc 9,60 ; 10,1-16) et lui rendre témoignage jusqu'à en mourir (Mt 10, 17-42). Jésus voit

⁷⁹ Certes, il n'est pas rare dans l'Ancien Testament que les prophètes attribuent au peuple d'Israël le «sacerdoce royal». «Peuple-prêtre» (Ex 19,6 ; Is 61,6), Israël était dans la doctrine de la nouvelle Alliance l'unique peuple au monde à assurer le culte du vrai Dieu; dans son achèvement définitif, c'est à lui que reviendrait la mission de porter sa parole au milieu des peuples païens et de rendre au Seigneur le culte parfait (Ez 40-48 ; Is 60-62). Néanmoins, ce «sacerdoce royal» était échu au peuple d'Israël dans sa globalité. La différence fondamentale est que Jésus et les Apôtres appellent personnellement chacun à devenir disciple du Christ et le suivre.

⁸⁰ A maintes reprises dans l'Ancien Testament, Dieu scelle entre lui et le peuple juif libéré d'Egypte la promesse d'une alliance («Je serai votre Dieu et vous serez mon peuple», Jr 7, 23).

⁸¹ C'est l'enjeu même du «concile de Jérusalem» (ou «Assemblée de Jérusalem»). Suite à ce rassemblement, qui se tient vers l'an 50, la circoncision et la filiation juive ne sont plus des conditions *sine qua none* pour rentrer dans la communauté chrétienne: seule la Foi en Jésus suffit; le centurion romain Corneille baptisé par Pierre est ainsi le premier baptisé non-juif. Les chrétiens «de la Diaspora» auxquels Pierre s'adresse dans l'épître qu'il rédige de Rome vers l'an 60 sont d'ailleurs essentiellement des convertis du paganisme, originaires d'Asie mineure.

⁸² Ainsi s'accomplit la promesse faite à Abraham, selon laquelle «toutes les nations de la terre seraient bénies» (Genèse 12, 1-4) en lui.

⁸³ Il n'est pas inintéressant de rappeler qu'il s'agit des deux ministères fondamentaux par les prêtres et les prophètes dans l'Ancien Testament.

donc lui-même dans le peuple de la nouvelle Alliance **un peuple sacerdotal**. «*Comme Jésus fait participer tous les hommes à ses titres de Fils et de Roi-messie, Jésus les fait prêtres avec lui*» résume Augustin George⁸⁴.

En suivant le chemin tracé par le Christ, la lettre aux Hébreux incite les chrétiens à faire de la vie chrétienne une liturgie et une participation au sacerdoce du prêtre unique. De son côté, Paul considère la foi des fidèles comme un «*sacrifice et une oblation*» (Ph 2, 17). Il les invite à offrir leur corps «*en hostie vivante, sainte, agréable à Dieu : c'est là le culte spirituel que vous avez à rendre*» (Rm 12, 1).

Le terme «*laïc*» ne tarde pas à être employé pour désigner plus spécifiquement ceux qui n'exercent pas de fonctions ministérielles. S'il est attesté dès le IIIe s. av. JC⁸⁵, il revêt pour la première fois un sens chrétien chez Clément, quatrième évêque de Rome et successeur d'Anaclet, dans une lettre aux Corinthiens écrite aux alentours de 95. La communauté chrétienne de Corinthe connaît alors une situation chaotique; plusieurs jeunes se révoltent contre les presbytres et vont jusqu'à les déposer de leurs charges. Clément esquisse une structure hiérarchique de l'Eglise naissante : «*Au grand prêtre des fonctions particulières sont confiées ; les prêtres ont leur place, les lévites leur service, le laïc les obligations des laïcs*». Le terme est alors employé pour désigner les fidèles chrétiens qui ne sont ni des ministres de l'Eglise (évêques, prêtres, diacres) ni des religieux. Consacré à Dieu par son baptême, le laïc est celui qui vit sa profession chrétienne au sein des affaires du monde, dans le monde séculier. Prêtre car invité par le Christ à prendre part à son sacrifice, prophète car appelé au service de sa Parole, roi car détenteur du «*sacerdoce royal*», il est **prêtre, prophète et roi** à la suite de Jésus.

Sacerdoce commun et sacerdoce ministériel : le rôle du Concile

Près de deux mille ans plus tard, en notre qualité de laïcs, sommes-nous toujours destinés à être «*prêtre, prophète et roi*»? A l'évidence, oui ! «*Tous les fidèles laïcs (...) participent, dans la mesure propre à chacun, à la fonction sacerdotale, prophétique et royale du Christ*»⁸⁶ déclare Jean-Paul II en 1988. Entre temps, un événement crucial est intervenu dans l'Eglise: le concile Vatican II. Parmi les constitutions promulguées par Paul VI, *Lumen Gentium* fonde en particulier l'apostolat des laïcs.

Au cours du XXe s, de nombreux mouvements de laïcs avaient acquis une place importante, au sein de l'Action catholique notamment⁸⁷. Jusqu'aux années 60, le terme «*laïc*» désignait tous ceux qui n'étaient ni évêques, ni prêtres, ni religieux ou religieuses. C'était donc une définition négative, par défaut.

⁸⁴ GEORGE Augustin, «Sacerdoce» dans *Vocabulaire de théologie biblique*, publié sous la direction de Xavier LEON-DUFOUR, Les Editions du Cerf, 1981, p. 1158

⁸⁵ «Laïc» provient du grec λαϊκος («laikos»). Par le suffixe ikos, il exprime l'appartenance à un groupe. Il est employé pour désigner un membre du peuple («daos») par opposition aux dirigeants. Mais ce sens n'est pas passé dans la Bible; dans l'Ancien Testament, laicos désigne davantage le non-sacré et s'applique aux choses (pain, voyage, territoire) à l'intérieur du peuple de Dieu.

⁸⁶ *Exhortation apostolique post-synodale de Jean-Paul II, Christi fideles laici*, 1988. Disponible au lien suivant :

http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_exhortations/documents/hf_jp-ii_exh_30121988_christifideles-laici_fr.html

⁸⁷ A partir du pontificat de Pie XI, un ensemble de mouvements de laïcs se développent dans l'Eglise, à l'image de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC). Ils se regroupent au sein de l'Action catholique et influencent fortement la préparation du Concile Vatican II.

Lumen Gentium s'efforce d'y remédier. Le concile réserve l'appellation de «laïcs» aux baptisés qui ont part à la mission du Christ et dont le caractère propre est d'appartenir au monde, de vivre et de travailler dans le domaine temporel. Personne ne peut les remplacer dans la sanctification de l'ordre temporel. « Les laïcs ne doivent pas être définis par la connotation négative de ceux-qui-ne-sont-pas-ordonnés »⁸⁸, car ils exercent un **«sacerdoce commun», différent du «sacerdoce ministériel ou hiérarchique»**. Par ce sacerdoce commun, ils sont prêtres, prophètes et roi.

Prêtres d'abord. Par l'Eucharistie, ils participent au sacrifice du Christ. Si l'ensemble de leur vie (travail, vie conjugale et familiale, loisirs et épreuves) est vécue dans l'Esprit de Dieu, alors cela devient des «*offrandes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ*»⁸⁹. Prophètes ensuite. Les laïcs doivent «*exprimer l'espérance dans les structures de la vie terrestre*»⁹⁰ par leur témoignage quotidien, mais aussi leur action évangélisatrice : évangélisation directe, actions caritatives ou dans les différents milieux sociaux, etc. Rois enfin. Loin de fuir le monde, les laïcs doivent s'y enraciner par leur action dans la cité. Ils ont la première place pour faire en sorte «*que le monde s'imprègne de l'Esprit du Christ et atteigne plus efficacement sa fin*».

Alors que le sacerdoce ministériel procède de l'Ordination, les laïcs sont appelés à exercer leur sacerdoce par leur baptême et leur confirmation. C'est après l'acte de baptême proprement dit que le prêtre procède à l'Onction du Saint-Chrême et appelle le futur baptisé à suivre le Christ dans ses trois dimensions⁹¹.

Mais exercer son sacerdoce commun implique des exigences auxquelles nous devons être vigilants. Travailler à sanctifier le monde suppose de rayonner de sa propre sanctification par la grâce de Dieu. Pour être en union intime avec le Christ, il lui faut puiser dans les sacrements la charité, «*âme de tout apostolat*»⁹². De la même manière que les Sept choisis par les Douze devaient être «*remplis d'Esprit et de Sagesse*» (Ac 6, 4), nous devons entretenir une «*spiritualité des laïcs*»⁹³. En outre, travailler à répandre le message du Christ exige d'en maîtriser les enjeux; le décret sur l'apostolat des laïcs explique ainsi qu'il est du devoir de ces derniers de bien connaître la doctrine morale et sociale de l'Eglise. Faisons-nous aujourd'hui les efforts nécessaires pour être au point sur ces sujets?

Dépasser la vision pyramidale de l'Eglise

⁸⁸ SESBOUE Bernard, «Les animateurs pastoraux laïcs», septembre 1992 publié dans *Vatican II: histoire et actualité d'un concile*, Hors série de la revue «Etudes», 2010

⁸⁹ *Lumen Gentium* 34,

http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19641121_lumen-gentium_fr.html

⁹⁰ *Lumen Gentium* 35,

http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19641121_lumen-gentium_fr.html

⁹¹ «*Vous qui faites maintenant partie de son peuple, Il vous marque de l'huile sainte pour que vous demeuriez éternellement les membres de Jésus Christ, prêtre, prophète et roi.*»

⁹² Décret sur l'apostolat des laïcs, 18 novembre 1965. Disponible au lien suivant :

http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decree_19651118_apostolicam-actuositatem_fr.html

⁹³ *Exhortation apostolique post-synodale de Jean-Paul II, Christi fideles laici*, 1988. Disponible au lien suivant :

http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_exhortations/documents/hf_jp-ii_exh_30121988_christifideles-laici_fr.html

Lumen Gentium consacre un paragraphe entier aux relations entre laïcs et hiérarchie. Les pasteurs se voient recommandés de promouvoir les activités des laïcs et de profiter de leurs conseils. Les laïcs ont besoin de leurs pasteurs pour exercer pleinement leur rôle prophétique, sacerdotal et royal; ils leurs doivent respect, obéissance et prière.

Cette distinction des tâches doit nous aider à mieux comprendre l'Eglise. Aujourd'hui encore, grande est la tentation d'y voir une structure rigide et pyramidale, soumise au successeur de Pierre, auquel succéderaient les évêques, puis les prêtres, et enfin les laïcs. La prétention contemporaine d'imputer au Pape l'intégralité des erreurs des chrétiens d'hier à aujourd'hui n'illustre t-elle pas cette confusion ? Or, pour parler de l'Eglise, *Lumen Gentium*, réunit la notion de «*peuple de Dieu*» tombée en désuétude et celle de «*corps mystique de Jésus-Christ*». Cette dernière s'inspire de l'encyclique *Mystici Corporis Christi*, promulguée en 1943 par Pie XII. Elle se réfère aux écrits de Paul, qui compare l'Eglise de Corinthe au corps physique de chacun de ses membres. C'est aux sacrements que revient la tâche d'en assurer l'unité. Laïcs, prêtres et évêques ne doivent ainsi pas être pensés comme parties d'une hiérarchie, mais comme **complémentaires** au sein d'un **même corps : l'Eglise**.

L'essor des laïcs : palliatif à la baisse des vocations ?

Le concile intervient dans un contexte bien particulier, qui nous est encore aujourd'hui familier. Celui de la désaffection de la pratique religieuse et de la chute des vocations dans les pays occidentaux. Or, les laïcs peuvent être appelés pour pallier les difficultés rencontrées par le clergé; «*Lorsque la nécessité ou l'utilité de l'Eglise l'exigent, les pasteurs peuvent confier aux fidèles laïcs certains offices et certaines fonctions qui, tout en étant liés à leur propre ministère de pasteurs, n'exigent pas cependant le caractère de l'Ordre*»⁹⁴ écrit ainsi Jean-Paul II. De là à penser que l'essor des laïcs pourrait être un palliatif à la crise des vocations, n'y a-t-il pas un pas ? Le recours croissant des évêques à des «*animateurs pastoraux*» - laïcs envoyés en mission proprement pastorale - dans les années 80 et 90 n'était-il pas notamment considéré comme un remède ?

Il semblerait qu'il faille y prendre garde. Les sacerdoces exercés par le prêtre et le laïc sont radicalement différents, par leur provenance comme leur exercice; complémentaires, ils ne sont en aucun cas substituables. Avant Vatican II, des conseils paroissiaux démocratiques composés de laïcs prenaient en main de la gestion matérielle, et même spirituelle, de certaines paroisses. Plus de vingt ans après le concile, Jean-Paul II soulève un problème similaire. La redécouverte et la mise en pratique du rôle des laïcs ne comporte-t-il pas le risque pour certains fidèles, comme pour les prêtres, de «*se résigner*»⁹⁵, d'autant plus qu'aujourd'hui, la notion de vocation des laïcs, «*prêtre, prophète et roi*» n'est pas bien connue des chrétiens. Et il ne faut pas la confondre avec une forme d'action que Bernard Sesboüé qualifie de «*laïc engagé*» qui n'est pas le fait de tous les baptisés. Alors qu'il s'agit plutôt de faire une communauté de chrétiens vivants de la parole du Christ et d'être au service de l'annonce de cette bonne nouvelle.

⁹⁴ SESBOUE Bernard, «Les animateurs pastoraux laïcs», septembre 1992 publié dans *Vatican II: histoire et actualité d'un concile*, Hors série de la revue «Etudes», 2010

⁹⁵ *Exhortation apostolique post-synodale de Jean-Paul II, Christi fideles laici*, 1988, http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_exhortations/documents/hf_jp-ii_exh_30121988_christifideles-laici_fr.html

Présente sur les cinq continents et rassemblant près d'un milliard de fidèles, l'Eglise d'aujourd'hui n'a plus grand chose à voir avec les quelques communautés chrétiennes éparses du Ier siècle. Mais l'Eglise, en tant que mystère et corps du Christ, demeure. A la suite des apôtres, chacun d'entre nous est appelé, par la grâce de notre baptême, à devenir disciple du Christ et à le suivre dans les dimensions de son existence: prêtre, prophète et roi. C'est à nous, laïcs du troisième millénaire, qu'il appartiendra, dans les années à venir, de trouver des réponses inventives pour pallier le manque de pasteurs et la désertification de nos paroisses. Tous, chacun avec sa propre vocation, peuvent contribuer à faire advenir le corps du Christ qui est l'Eglise. En prolongeant l'élan de Vatican II, qui a fait travailler ensemble laïcs, clercs, praticiens de terrain et théologiens.

Bibliographie :

Ouvrages :

GUITTON Jean, *Le Concile en 75 questions*, Desclée, 1990

LEON-DUFOUR Xavier, *Vocabulaire de théologie biblique*, Les Editions du Cerf, 1981. Avec des contributions de Paul Beauchamp (article «prophète») et d'Augustin George (article «sacerdoce»).

VARILLON François, *Eléments de doctrine chrétienne*, Broché, 2007

Article :

SESBOUE Bernard, «Les animateurs pastoraux laïcs», septembre 1992 publié dans *Vatican II: histoire et actualité d'un concile*, Hors série de la revue «Etudes», 2010

Liens Internet

Décret sur l'apostolat des laïcs, 18 novembre 1965. Disponible au lien suivant :

http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_decree_19651118_apostolicam-actuositatem_fr.html

Exhortation apostolique post-synodale de Jean-Paul II, Christi fideles laici, 1988. Disponible au lien suivant :

http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/apost_exhortations/documents/hf_jp-ii_exh_30121988_christifideles-laici_fr.html

Lettre aux prêtres à l'occasion du Jeudi Saint, le 17 mars 1996. Disponible au lien suivant :

http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/letters/documents/hf_jp-ii_let_17031996_priests_fr.html

3/La « nouvelle
Pentecôte » : un appel
pour tous les chrétiens

La Sainte Liturgie : le peuple assemblé, uni à l'amour de Dieu

Diane Lafont, 1A

Le 4 décembre 1963 est adoptée par les Pères et promulguée par le pape Paul VI la Constitution sur la Sainte liturgie (*De Sacra Liturgia*). Elle est bâtie sur l'idée que les deux nécessités pour vivre pleinement du Christ sont de partager les pensées de Dieu - que le Christ est venu révéler au monde - et de communier à la vie du Christ. La réforme liturgique ainsi engagée souhaite remettre ces deux nécessités au centre d'une liturgie renouvelée. Aussi la première partie de la messe, la liturgie de la parole, nous révèle-t-elle les vérités par la lecture de des Ecritures, puis les fidèles s'unissent au don de Dieu par la consécration et la communion, la liturgie de l'eucharistie. La liturgie, du grec *leitourgia*, signifie en effet « le service du peuple », le service du peuple rendu à Dieu, par complémentarité avec les dévotions privées. Rendre la liturgie compréhensible et retrouver la simplicité des rites, c'est permettre au peuple uni d'être acteur et de rendre grâce « afin qu'affermis jusqu'au bout nous soyons irréprochables au jour du retour de notre Seigneur Jésus-Christ »⁹⁶. Et L'Évangile de Jean nous rappelle que la connaissance de Dieu est cruciale parce qu'elle est partie intégrante de notre chemin vers la vie éternelle : « La vie éternelle, c'est de te connaître, Père, et celui que tu as envoyé, Jésus-Christ »⁹⁷. L'autre ambition majeure de cette réforme est de faire avancer l'Eglise dans l'histoire du monde, dont le dessein est le Salut avec au centre la Pâque de Jésus-Christ. L'Eglise et le monde restent distincts mais le dessein est le même et le « principe actif » le Christ Sauveur pour tout deux. L'homme est le sujet de l'histoire terrestre est sainte, l'Eglise lui offre le modèle et la force de Jésus-Christ : « la foi nous instruit même sur la signification de notre vie temporelle, dès lors que nous menons à bonne fin, avec l'espérance des biens futurs, la tâche qui nous a été confiée par le Père dans le monde et que nous faisons ainsi notre salut ». (Ph 2,12).

⁹⁶ Ro 1,11.

⁹⁷ Jn 17,3.

Cette réforme est le fruit d'un long cheminement spirituel. La grande majorité des Pères qui l'adoptent avaient déjà à cœur de mettre en valeur le « *trésor caché* » de l'Eglise c'est-à-dire de révéler à tous la richesse des rites. Ces rites s'étaient développés à une époque où les clercs, nombreux mais séparés des laïcs les pratiquaient, tandis que le peuple, passif, cherchait à calquer sa piété personnelle. L'adoption de la Constitution est le résultat du travail de plusieurs Commissions composées d'évêques et d'experts, de plusieurs propositions, d'amendements et enfin d'un vote, chapitre par chapitre. Elle définit un corps de normes doctrinales qui animeront toute la pastorale avec toujours ce but de la gloire du Père par la sanctification des chrétiens. Ce chemin était de coutume celui de la patience : un délai de 5 voire 10 ans était à prévoir pour pouvoir constater des réformes de grande ampleur. Or, le 25 janvier 1964, Paul VI publie le *motu proprio Sacram Liturgiam* qui prévoit les premières applications de la Constitution dès le Carême de la même année. C'est donc une même réforme mais à plusieurs vitesses qui est alors lancée. Le temps le plus long est celui accordé à la Commission « post-conciliaire » qui rénove profondément l'ensemble de la structure de la messe, définit par exemple le cycle des lectures. L'Assemblée épiscopale la précède en approuvant les traductions des textes, préparant les nouveaux rites ou adaptant les changements aux nations et régions.

Neuf thèmes abordés pour revivifier la liturgie

La réforme liturgique s'articule autour de neuf thèmes desquels elle tire son sens. Ces thèmes apparaissent comme une réaffirmation du Credo et donnent les outils pour s'y conformer.

- 1) L'adoration du Père passe par la connaissance et l'amour du Dieu invisible.
- 2) La présence du Seigneur Jésus-Christ dans la liturgie doit être rappelée sans cesse : il en est le maître.
- 3) La liturgie garantit ce qui peut être appelé « économie du Salut » soit le rappel de l'enchaînement des faits qui nous ont sauvés qui est lui-même prolongé par le rituel et les sacrements.
- 4) Le mystère pascal est au centre de la liturgie qui célèbre une triple pâque : annuelle, hebdomadaire et quotidienne.
- 5) Bible et parole de Dieu ont une double vocation : elles doivent permettre à l'assemblée d'écouter le récit mais aussi de répondre à l'appel en chantant la louange, proclamant l'obéissance, le sacrifice et l'adhésion à la volonté de Dieu. D'où l'insistance de la Constitution sur l'éducation, la catéchèse et l'homélie.
- 6) L'Eglise en prière et en Assemblée est l'épouse du Christ qui dialogue avec Dieu. « *La liturgie, c'est comme la respiration de l'Eglise, l'âme de sa vie, la flamme de son apostolat* » explique Mgr Jenny⁹⁸.
- 7) Autour de l'évêque s'organise la liturgie et chacun y a sa part : ministre, peuple assemblé, *schola*.
- 8) Un autre point important de cette réforme stipule que, la liturgie intérieure étant vitale, les rites doivent être simples et intelligibles pour que l'âme puisse s'exprimer et que tout ne soit pas qu'extérieur. Sur ce thème-ci, la Vierge Marie est le modèle de l'âme qui écoute Dieu.

⁹⁸ *Constitution de la Sainte liturgie (De sacra liturgia) : adoptée par les pères et promulguée par le Pape Paul VI en la session publique du 4 décembre 1963, Concile du Vatican 2, Introduction par Mgr Henri Jenny, Paris : éditions du Centurion, 1964*

9) Enfin la liturgie pastorale est vue comme la source et le sommet de l'action de l'Eglise. Elle constitue une synthèse entre deux positions que doit rechercher le chrétien : je connais la liturgie donc je témoigne et je découvre Dieu en m'adressant aux autres.

Renouveau de la liturgie, renouveau de l'Eglise

Par la liturgie, le peuple chrétien participe activement et consciemment à l'eucharistie, annonce Son règne, appelle les hommes à connaître et reconnaître le nom de Jésus-Christ (l'apostolat est réaffirmé). La vie sociale retrouve par là un climat chrétien. Dans la liturgie réside l'espérance que la communauté trouvera la force du témoignage et la joie de l'Evangile. C'est donc une « Pentecôte nouvelle » qui commence. Le Pape Paul VI le confirme dans son discours du 4 décembre 1963 : « *la liturgie constitue une invitation faite au monde pour qu'il délie les lèvres jusqu'ici muettes et fasse monter une heureuse et vraie prière. [...] Son harmonie à travers le monde fait la noblesse de la prière de l'Eglise.* »

La place de la liturgie dans la vie de l'Eglise et le sens de sa réforme

L'Eglise donne à cette démarche la vision d'un progrès de la liturgie sans créer un schisme « *avant-après* ». La nouvelle liturgie veille à conserver la tradition tout en intégrant des adaptations que l'Eglise considère légitimes. Son dessein « terrestre » est de fortifier les chrétiens pour en faire des témoins et de redonner à l'Eglise établie une unité. Quant aux rites, il s'agit de leur rendre « une nouvelle vitalité en accord avec les circonstances et les nécessités d'aujourd'hui »⁹⁹. La Constitution rappelle la place de la liturgie dans la vie de l'Eglise. La liturgie terrestre est un avant-goût de la liturgie céleste. Elle ne remplit cependant pas toute l'activité de l'Eglise car foi, pénitence et apostolat en sont des composantes au même titre. C'est aussi une source de sanctification car la célébration de la liturgie a lieu « pour que les fidèles gardent dans leur vie ce qu'ils ont saisi par la foi ». Plus que formaliser ou proclamer une foi, la liturgie est une démarche personnelle des fidèles, consciente, active et fructueuse « *pour qu'ils harmonisent leur âme avec leur voix* ».

Aussi dans cette démarche de « *restauration de la liturgie* », puisque la participation active de la communauté à la liturgie passe par l'imprégnation des pasteurs eux-mêmes, un soin particulier est accordé à la formation liturgique des clercs par les exercices théologiques et les Ecritures saintes, à ce que lecteurs, commentateurs, servants et choristes qui s'acquittent chacun d'un ministère soient imprégnés de l'esprit liturgique. En un mot, que chacun puisse comprendre et s'approprier le sens profond de la liturgie pour tâcher de la vivre pleinement. Simplicité et brièveté sont les maîtres mots de la révision des rites. L'usage de la langue du pays est autorisé dans la Constitution sans toutefois qu'elle précise dans quelles parties de la messe mais on voit dans la pratique que c'est l'ensemble de la messe qui est généralement dite en langue vernaculaire. La traduction du latin doit être approuvée par l'autorité ecclésiastique responsable.

La liturgie eucharistique, participation à l'unique sacrifice du Christ

Le devoir du fidèle est de participer consciemment, pieusement et activement à l'action sacrée et ne pas venir en spectateur. L'article 55 recommande « *fortement cette parfaite participation à la messe* »

⁹⁹ Préambule de la Constitution.

qui consiste en ce que les fidèles, après la communion du prêtre, reçoivent le corps du Christ dans le même sacrifice ». Alors qu'à l'époque, dans l'Eglise d'Orient, plusieurs prêtres assemblés peuvent célébrer une même messe à l'image des chrétiens des premiers temps comme décrits dans les lettres de Saint Ignace d'Antioche, en Occident les prêtres, lorsqu'ils sont plusieurs, célèbrent la messe chacun de leur côté. Avec Vatican II, la concélébration est permise comme unité de participation à l'unique sacrifice et un nouveau rite de concélébration est établi. Ensemble, les concélébrants chantent les prières qui suivent la consécration et les paroles de la consécration. Même si le Christ est présent entier dans le pain consacré, il est désormais possible aux fidèles de communier sous les deux espèces. Quant au rite de communion, il est allégé pour être apparaître à la fois comme un engagement communautaire et personnel, le chant l'accompagne tout en étant suivi d'un temps plus personnel et silencieux.

L'accent mis sur l'intelligibilité des autres sacrements

« *Les sacrements de la foi doivent être compris facilement par les fidèles* » (article 59). Chaque événement de la vie du fidèle est sanctifié conformément aux fins de la Sainte liturgie qui sont la sanctification de l'homme et la louange de Dieu. Pour ces sacrements, la langue du pays est favorisée. Pour lui redonner toute sa signification, le renouvellement des promesses baptismales précède la réception du sacrement de confirmation. A nouveau la place centrale de l'évêque est soulignée car il est tenu de célébrer ou assister à la messe de confirmation. Dans la Constitution est précisée la révision des rites de l'ordination et de célébration du mariage. Quant au rite des funérailles, il est modifié pour exprimer de façon plus manifeste le caractère pascal de la mort chrétienne.

Restaurer l'office divin

L'office divin a vocation à louer Dieu et intercéder pour le salut du monde. Il est qualifié de « *cantique de louange* » par lequel, « *c'est vraiment la voix de l'Épouse elle-même qui s'adresse à son Époux ; et même aussi, c'est la prière du Christ avec son Corps au Père* ». C'est dans l'organisation de cet office que l'Eglise s'adapte à la « *vérité du temps* ». La vie de l'office est calquée sur celle des consacrés. Laudes, vêpres, complies, matines sont conservées mais à des heures plus adaptées à celles de la journée. De même que l'assemblée « *harmonise son âme avec sa voix* » par la participation consciente aux répons, les prêtres et ceux qui participent à l'office divin doivent avoir une connaissance plus grande de la Bible, de la liturgie et psaumes surtout qui en sont le centre. Aussi le chant grégorien doit-il être enseigné lors de leur formation liturgique. Dans la célébration chorale de l'office divin, les clercs sont tenus de conserver la langue latine.

Le rappel du sens de l'année liturgique

« *Notre Mère la Sainte Eglise [...] déploie tout le mystère du Christ pendant le cycle de l'année, de l'Incarnation et la Nativité jusqu'à l'Ascension, jusqu'au jour de la Pentecôte, et jusqu'à l'attente de la bienheureuse espérance et de l'avènement du Seigneur* ». Tel est dans l'article 102, la définition que donne la Constitution de l'année liturgique. Elle est ponctuée par la célébration du culte marial puisque l'exemple que représente l'Immaculée Conception a été rappelé par le Concile.

La réforme est aussi l'occasion de l'introduction dans le cycle annuel des mémoires des martyrs et autres saints, élevés à la perfection et qui intercèdent pour nous. Ils sont l'objet d'un culte mais ne doivent pas occulter celui du Sauveur lui-même. C'est pour cela que seuls seront célébrés par l'Eglise entière ceux qui ont une portée universelle. De plus, il est important que le repos dominical soit valorisé

dans la piété des fidèles. Le temps du Carême revêt un double caractère : c'est un temps pour écouter la parole de Dieu et vaquer plus instamment à la prière mais aussi pour se disposer à célébrer le mystère pascal.

La musique sacrée, l'art sacré et le matériel du culte

Ils ont tout trois des fonctions ministérielles et donnent à la prière non seulement une « *expression plus suave* », mais favorisent aussi solennité et unanimité, conformément à l'unité de l'Église que recherche la réforme. Si le chant grégorien est propre à la liturgie romaine, il faut encourager le chant religieux populaire qui fait entendre la voix des fidèles et leur permet de participer pleinement à la liturgie. C'est l'orgue qui apparaît comme l'instrument le plus propice à accompagner l'office car « *il élève puissamment les âmes vers Dieu et le ciel* ». De même, l'art sacré a pour vocation d'exprimer la beauté infinie de Dieu. C'est pourquoi le matériel de culte doit être digne et harmonieux. Pour y veiller, l'article 127 encourage la création d'écoles ou d'académies d'art sacré qui imprégneront de la liturgie ceux qui les fréquenteront.

« *Et nous ordonnons que, pour la gloire de Dieu, ce qui a été ainsi établi conciliairement soit promulgué* » Pape Paul VI

A l'occasion du début de la troisième session du Concile, le Pape Paul VI célèbre une messe à Saint Pierre de Rome en présence de gouvernants, de consacrés internationaux, d'observateurs non catholiques et de journalistes. Cette messe lance l'application des réformes, concrétisant les décisions conciliaires. Les cardinaux présents « *sont là, dans Saint Pierre de Rome pour rendre l'Église capable de parler aux hommes du XX^{ème} siècle* ». Vingt-quatre évêques concélébrent représentant toutes les nations du monde. Vingt-cinq évêques égaux, vingt-cinq frères dont Paul VI. Pour la première fois, les femmes sont admises à assister aux assemblées conciliaires. Ce qui transparaît dans ce premier exemple de la nouvelle célébration de la liturgie est l'authenticité, tout est simple et vrai, mais aussi l'unité. Rappeler et mieux mettre en évidence ce principe d'unité dans la foi et dans la communion pour les catholiques dispersés était un besoin. Et cette réforme rappelle non seulement les devoirs du chrétien, mais du côté de l'Église elle réaffirme aussi sa vocation, qui est de se mettre au service. Au service du salut spirituel. Le cardinal Lercaro, évêque de Bologne, confirmera les ambitions de la réforme en ce qui concerne l'Église, à l'occasion de cette même messe : « *S'il est vrai que le but de ce Concile est d'adapter l'Église à la vérité de l'Évangile, on peut dire alors que le thème central de notre Concile est l'Église en tant, précisément, qu'elle est l'Église des pauvres.* »

Bibliographie :

Constitution de la Sainte liturgie (De sacra liturgia) : adoptée par les pères et promulguée par le Pape Paul VI en la session publique du 4 décembre 1963, Concile du Vatican 2, Introduction par Mgr Henri Jenny, Paris : éditions du Centurion, 1964

La Réforme liturgique, décisions et directives d'application, Charles Ehlinger, éditions du Centurion

Mon journal du Concile, Yves Congar, éditions du Cerf, 2000

Les jeunes : médiateurs entre l'Église et le monde moderne

Emma Humphris, 1A



Ne soyez pas une jeunesse molle, soyez plutôt une jeunesse enflammée, une jeunesse ardente. Allumez et faites se répandre le feu que Jésus vint apporter dans le monde ». Si l'appel du Pape Pie XII en 1957 n'a pu empêcher la désertion de la messe dominicale par la jeunesse au grand dam de leurs aînés, il a tout de même suscité la naissance d'une jeunesse convaincue et prête à défendre ses opinions qui témoigne de sa foi aux Journées Mondiales de la Jeunesse et se met au service des plus démunis. Et l'on se prend à espérer que cette vitalité influera sur le cours du monde et de l'Église, que ces nouvelles générations travailleront ardemment pour remettre le Christ au cœur de notre société sécularisée et qu'ils seront les « sentinelles du matin » si chères au cœur de Jean-Paul II.¹⁰⁰ ..

Cet appel de Pie XII, malheureusement trop méconnu, n'est pas anodin et a été repris par le Concile Vatican II. Si le mot « jeune » est rare dans le texte originel du Concile, il est pourtant le levier et le pilier de son objectif. Vatican II n'incarne pas une rupture avec la doctrine de l'Église des précédents conciles, mais son prolongement. L'objectif ne réside pas dans le déni d'une tradition alors perçue comme incompatible avec les valeurs de la société héritées de la révolution mais propose une mise en lumière de certains aspects de sa doctrine pour la rendre plus accessible et certainement plus adaptée au monde moderne. Le rôle de la jeunesse dans cette évolution du rapport entre l'Église et le monde est primordial et est illustré au travers des messages des Papes qui ont suivi Vatican II.

A l'aube du XXème siècle, l'évidence éclate sans équivoque: les évolutions du XIXème ont entraîné un bouleversement sans précédent au sein de la population française, tant au regard de son rapport avec le monde, qu'avec l'Église et ses valeurs. Des historiens tels que René Rémond¹⁰¹ en France, affirmeront alors que les exigences catholiques sont devenues incompatibles avec l'émergence d'une pensée libérale, qu'elles apparaissent anachroniques aux yeux d'une nouvelle génération baignée dans les valeurs républicaines. Ce sentiment s'est ancré résolument dans les mentalités durant la première moitié du XXème siècle, et après la réconciliation sociale des catholiques et des républicains, l'ouverture des catholiques au monde s'étant accrue, la nécessité d'une réforme ne pouvait plus être ignorée.

¹⁰⁰ « Chers amis, à l'aube du troisième millénaire, je vois en vous les «sentinelles du matin» (cf. Is 21, 11-12) Aujourd'hui, vous êtes venus ici pour affirmer que, dans le nouveau siècle, vous n'accepterez pas d'être des instruments de violence et de destruction ; que vous défendrez la paix, en payant de votre personne si nécessaire. Vous ne vous résignerez pas à un monde où d'autres hommes meurent de faim, restent analphabètes ou manquent de travail. Vous défendrez la vie à tous les instants de son développement ici-bas, vous vous efforcerez de toute votre énergie de rendre cette terre toujours plus habitable pour tous. »
(*XVème Journée mondiale de la jeunesse - Veillée de prière avec les jeunes, Tor Vergata, 19 août 2000*)

¹⁰¹ René Rémond, *Le XIXème siècle introduction à l'histoire de notre temps*. (1815-1914), janvier 1974

Surtout, l'Église est consciente du mouvement d'indifférence de la jeunesse à son égard et est résolue à y remédier afin que cette jeunesse ne soit pas soustraite à l'annonce du message du Christ. Le premier message que le Concile adresse aux jeunes ne laisse aucun doute : si le Concile Vatican II a été instauré, c'est en partie, si ce n'est essentiellement, pour toucher ces nouvelles générations qui construisent la société moderne et sont acteurs de son évolution: "Au terme de cette imposante "révisions de vie", elle se tourne vers vous. C'est pour vous les jeunes, pour vous surtout, que l'Église vient, par son Concile, d'allumer une lumière: lumière qui éclaire l'avenir, votre avenir."¹⁰² Face à la complexité et l'effervescence d'un monde sans cesse en action, l'Église sait que les jeunes, moteurs de son évolution, reçoivent particulièrement la mission de porter le message du Concile au sein de la société et à faire surgir cette lumière dans l'avenir du XXIème siècle. Au-delà même de son caractère séculier, le jeune possède un élan, une fougue, qui portée à l'amour du Christ peut-être source d'une grande richesse. Le Concile investit donc la jeunesse d'une mission: celle d'être porteurs et artisans des messages de Vatican II et d'agir en témoins du Christ.

Afin de toucher la jeunesse, le Concile Vatican II entreprend un travail titanesque pour rajeunir le visage de l'Eglise et mieux répondre "au dessein de son Fondateur, le grand Vivant, le Christ éternellement jeune". Pour cela, il met l'accent sur la solidarité humaine et se pose en tant que messager universel du Christ, et ce pour tous les peuples du monde. Par ailleurs, le Concile répond aux polémiques et revendications de l'époque, notamment concernant la place de la femme. Ainsi, la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* au numéro 29-2 souligne que la discrimination fondée sur le sexe est contraire au dessein de Dieu. Elle engage par ailleurs les aînés à entretenir des dialogues amicaux avec les jeunes qui "permettent aux uns et aux autres, en dépassant la différence d'âge, de se connaître mutuellement et de se communiquer leurs propres richesses"¹⁰³. Un véritable travail est donc mené pour que les jeunes se sentent concernés et surtout entendent le message du Christ délivré par une Eglise à laquelle ils adhèrent. Et c'est en réaffirmant la vocation universelle de chacun à la sainteté dans l'Église, que les laïcs dont les jeunes, sont appelés à vivre en témoins du Christ. En cet appel réside la véritable force attractive de l'Église et celui-ci ne diffère pas depuis sa naissance. Afin d'offrir un visage capable de mieux dialoguer avec le monde, l'Église a réaffirmé certains aspects autrefois délaissés, mais qui ont toujours fait partie intégrante du message du Christ. Vatican II n'a donc pas "modifié" ni "changé" la parole du Christ pour toucher la jeunesse et s'adapter au monde moderne : elle a simplement souligné certaines valeurs chères et communes à l'Eglise et à la société.

Par cette nouvelle figure instaurée par Vatican II, l'Église ouvre donc la voie à la mission des générations à venir. Ne nous méprenons pas cependant sur la nature de cette mission, qui, loin d'entreprendre la croisade d'une Église scolastique, propose aux jeunes la possibilité de se former et de se rapprocher du Christ par la foi, l'amitié et la raison. Les messages des Papes qui suivent le Concile permettent de mettre en lumière le caractère spécifique de cet appel qui répond à un besoin non seulement du Vatican II mais du monde lui-même. En effet, comme le souligne Jean Paul II¹⁰⁴, ce projet est entravé par

¹⁰² Message du Concile Vatican II aux jeunes, site: http://www.vatican.va/gmg/documents/gmg-2002_ii-vat-council_message-youth_19651207_fr.html

¹⁰³ Décret Apostolat des laïcs (n12)

¹⁰⁴ Pape Jean Paul II, discours JMJ Rome : « Il ne vous sera peut-être pas demandé de verser votre sang, mais de garder la fidélité au Christ, oui certainement! Une fidélité à vivre dans les situations quotidiennes: je pense aux fiancés et à leur difficulté de vivre

de nombreux obstacles, souvent établis par la société dans laquelle les jeunes eux-mêmes vivent. Sans pour autant donner une vision caricaturale de la société, et la dresser de noir, il est opportun d'en montrer les faiblesses qui empêchent nombre de catholiques d'accomplir la mission qu'on leur a inférée. L'engouement pour le plaisir personnel, égoïste, mène trop souvent les jeunes, dont bien sûr des catholiques, à se plonger dans l'isolement affectif, les excès en toutes choses et à un vide existentiel qui les éloigne non seulement de Dieu, mais d'eux-mêmes. Dans cette course effrénée au moi, la satisfaction n'est jamais étreinte et le bonheur n'est qu'une pâle illusion. Le don, tel que le Christ l'a révélé, est denrée rare dans les esprits les plus ébranlés et il en résulte pour les catholiques, une difficulté sans cesse accrue de se donner entièrement, totalement au Christ et ce à travers d'actes de reconnaissance réguliers. Or, en cette épreuve réside le premier point majeur de la mission des jeunes que Jean Paul II a rappelé aux JMJ de 2008 : « Il ne vous sera peut-être pas demandé de verser votre sang, mais de garder la fidélité au Christ, oui certainement! Une fidélité à vivre dans les situations quotidiennes » Une fidélité au Christ, pour sûr, mais aussi au sein des mariages, dans les relations amicales, dans les combats pour la paix, la liberté et la dignité humaine. Le Concile enjoint les jeunes à persévérer dans leur fidélité en toutes choses afin de vivre en cohérence avec leur être le plus profond et *a fortiori* avec le dessein de Dieu.

Benoît XVI pour sa part révèle un autre aspect de cette mission, et non des moindres, qui agit en contrepois du courant « laïciste » de notre époque, masquant parfois un athéisme résolu, promettant un paradis vidé de toute spiritualité et de toute transcendance. Ce paradis terrestre, Benoît XVI le dépeint tel un lieu où « prévalent les égoïsmes, les divisions dans les familles, la haine entre les personnes, le manque d'amour, de joie et d'espérance. »¹⁰⁵ De ce courant découle un autre aspect de la mission des jeunes catholiques encouragé par Benoît XVI : il est essentiel que les jeunes catholiques cultivent un lien personnel avec Dieu pour que leur foi ne soit pas une simple donnée culturelle, un sentiment religieux ou un vague souvenir du catéchisme. Il est nécessaire qu'en contrepoint de ce vide religieux qui règne, les jeunes comme tous catholiques d'ailleurs, fondent leur foi sur des bases solides et remplissent leur vie toute entière de Dieu. « La foi est d'abord une adhésion personnelle de l'homme à Dieu ; elle est en même temps, et inséparablement, l'assentiment libre à toute vérité que Dieu a révélé »¹⁰⁶. Ainsi, afin de ne pas être tenté par ce paradis dénué de responsabilités, le jeune catholique est appelé à construire une relation personnelle et intime avec Dieu pour que ce lien de transcendance prenne une dimension concrète et réelle et qu'il ne soit pas coupé au profit d'un égoïsme destructeur. Ces deux dimensions traitées par Jean Paul II et Benoît XVI incarnent la mission de ce renouveau de la jeunesse face au monde et à ses désordres, ses devoirs en tant que témoins du Christ.

dans la pureté, au sein du monde actuel, en attendant de se marier (...) je pense à ceux qui œuvrent pour la liberté de l'homme et qui le voient encore esclave de lui-même et des autres; je pense à ceux qui luttent pour faire aimer et respecter la vie humaine et qui doivent assister aux nombreuses atteintes portées contre elle et contre le respect qu'on lui doit. »

¹⁰⁵ Du Vatican, le 6 août 2010, fête de la Transfiguration du Seigneur, tiré de *La Croix*

¹⁰⁶ Gustave Martelet, *Les idées maîtresses du Vatican II*

Seulement, si la fidélité et la persévérance dans la prière incombent finalement à tous les catholiques, le Concile de Vatican II appelle en plus les jeunes à une mission autrement plus spécifique: l'apostolat des jeunes eux-mêmes. Un appel que Benoît XVI fera avec insistance le jour des JMJ de 2011 : « À vous aussi incombe le devoir extraordinaire d'être des disciples et des missionnaires du Christ dans d'autres terres et pays où se trouve une multitude de jeunes qui aspirent à de très grandes choses ». Un apostolat qui se voue donc à soutenir et à guider les jeunes qui aspirent à des choses qui vont au-delà des plaisirs égocentriques et d'un paradis sans transcendance. Deux raisons majeures justifient cet appel à l'apostolat des jeunes par les jeunes.

D'abord en tant que laïcs, le caractère séculier de leur condition leur donne pour vocation de chercher le règne de Dieu « à travers la gérance des choses temporelles qu'ils ordonnent selon Dieu »¹⁰⁷ précise *Lumen Gentium*. Leur mission de sanctification du monde est donc interne au monde et agit tel un « ferment » au sein des actions temporelles. Cet apostolat consiste essentiellement à manifester le Christ aux autres par le témoignage d'une vie rayonnante de foi, d'espérance et de charité. Ainsi, si le jeune est appelé à un tel apostolat c'est en premier lieu parce qu'il constitue un membre essentiel de l'Église, en tant que laïc, et qu'il possède une vocation déterminée. Rappelons cependant, que bien que « déterminée », la vocation du laïc découle d'un engagement libre et volontaire au Christ. En effet, le Christ ne conditionne personne à le suivre et à répondre à la mission de sanctification à laquelle il l'appelle.

En second lieu, cet appel découle de la nature du jeune elle-même, décrite à maintes reprises dans le décret sur l'Apostolat des laïcs comme une force de grande importance dans l'Église. Une force, sans aucun doute, car le jeune possède une ardeur naturelle et désire être partie prenante de la vie sociale, culturelle et politique. Un tel élan, précise Vatican II, pénétré « de l'esprit du Christ » pousse nombres de jeunes à la sanctification et ce à travers un « modèle », un guide pétillant et solide. En effet, ce sont les jeunes eux-mêmes qui deviennent la force attractive de l'Église par une vitalité rayonnante, une joie à toute épreuve et un apostolat exercé compte tenu du milieu social où ils évoluent. Un tel accroissement exige d'eux plus d'activités apostoliques pour qu'ils puissent conserver les outils essentiels à leur chemin vers la sainteté.

Ces deux facteurs corréleront donc l'activité apostolique encouragée par le Concile : leur disposition naturelle et leurs responsabilités accrues dans la société moderne. Ainsi, la mission inférée par le Concile qui n'est pas le fruit du hasard, est issue d'une réflexion nouvelle sur le rôle du jeune au sein de l'Église et de la société, tant au regard de sa capacité à résister aux défaillances de la société que dans leur cheminement vers la sainteté et le Salut au travers de l'apostolat. Saint Augustin décrit cette mission d'apostolat d'une très belle manière : « d'être là pour vous me remplit de terreur ; mais d'être là avec vous me rassure. Car pour vous, je suis évêque ; avec vous je suis chrétien. Cela exprime un devoir, ceci est une grâce ; cela évoque un péril, ceci est le salut »¹⁰⁸. Un paradoxe non dénué de frayeur mais qui dans le péril d'un tel engagement, mène à la forme la plus aboutie du bonheur : être et vivre pour Dieu.

¹⁰⁷ *Lumen Gentium* (n°37)

¹⁰⁸ Saint-Augustin dans son célèbre discours 340, 1, PL 38, 1483, cité par LG, 32.

Cette mission de l'apostolat des jeunes par les jeunes et pour les jeunes prend des formes concrètes et la pluralité des mouvements est là pour témoigner de l'activité effervescente des jeunes catholiques qui exploitent toutes les interprétations et applications possibles de Vatican II, allant d'un engagement en milieu rural pour le Mouvement rural de jeunesse chrétienne à une aide auprès des SDF au sein de l'association les Semeurs d'espérance. Quant à l'apostolat des jeunes entre eux, on compte le chapitre Saint Martin, le groupe Missio, les formations EVEN, Annuncio, les aumôneries d'école et tant d'autres mouvements qui accompagnent les jeunes au jour le jour et jusqu'aux Journées Mondiales de la Jeunesse, événement qui a d'ailleurs pris de plus en plus d'importance, symbole de ce renouveau de la jeunesse au sein de l'Église.

Si nous nous attachons à l'étude d'un mouvement en particulier, tel que Missio, l'apostolat prend une forme toute particulière. C'est au travers d'aventures et de difficultés que le jeune se rapproche de Dieu. Les moments de prière contribuent à façonner cette relation personnelle avec le Christ et des séances de formation sont régulièrement dispensées pour que les jeunes étayent la foi qu'ils reçoivent de Dieu par la raison et une réflexion mûrie. La présence d'un aumônier est ainsi indispensable pour guider et confier ces jeunes à Dieu. Une jeune fille de Missio témoigne ainsi qu'à Missio « ce ne sont pas les jeunes qui font tout, on apprend à Le laisser nous façonner, nous sommes véritablement touchés par le Christ, nous apprenons à nous donner et à L'aimer »¹⁰⁹. Dans cette forme particulière d'apostolat, s'abandonner au Christ est essentiel.

Autre mouvement : les Semeurs d'espérance propose pour leur part de répondre à l'appel du Concile à travers le don de soi en se mettant au service des plus démunis. Par leur présence, les jeunes témoignent de leur foi, et de leur attachement aux valeurs chrétiennes. Quel que soit le moyen, la méthode d'action des mouvements de jeunesse catholique, ils entreprennent tous de se rapprocher de Dieu au travers de l'autre et du regard du Christ. Ils tendent vers l'absolu de la sainteté avec cet enthousiasme, ce charisme et cette bonne humeur qui leur est propre.

Ces mouvements ne laissent pas indifférents et suscitent de nombreuses questions de la part de personnes extérieures à l'Église ou qui n'auraient pas forcément reçu une éducation chrétienne approfondie. Par les formes et les gestes qu'ils adoptent, ces mouvements particuliers d'apostolat peuvent surprendre et étonner. Certaines de leurs critiques portent sur l'impression qu'ils ont de l'incompatibilité entre l'Église et sa dimension atemporelle avec ses tentatives de s'adapter au monde moderne par et grâce aux jeunes : « J'ai l'impression que l'Église catholique essaie de gagner une nouvelle jeunesse grâce aux associations et à un certain esprit 'cool' que je trouve assez révoltant. Cela me semble incompatible avec l'Église en tant que socle de vertus strictes, d'une rigueur monastique qui ne me déplaît pas tant. »¹¹⁰ En effet, pour certains, l'Église apparaît comme le centrifuge d'une forme de rigueur qui libère du relativisme ambiant et cette volonté d'adaptation au monde moderne détruirait cet idéal d'une Église insensible aux modes de l'époque¹¹¹. Il ne faut pas nier qu'il existe des dérives au sein de ces mouvements et il est malheureux que ces défaillances soient assimilées au projet de l'Église. Ainsi certains en viennent à regretter l'usage fait par l'Église des média sociaux et des moyens de communication modernes. Néanmoins, cette critique est à

¹⁰⁹ Site de l'association : www.missionet.com / Témoignage : Sixtine, novembre 2011

¹¹⁰ Témoignage Valentin, novembre 2011

¹¹¹ Notons que cet idéal n'est pas forcément en phase avec la réalité. Dès ses débuts, l'Église a fait preuve d'un grand travail d'inculturation, cf act Paul 17 Athènes. La théologie est ainsi marquée par les époques qu'elle a traversées et tout particulièrement par les cultures grecques et romaines

infirmier puisqu'elle fait la confusion entre les moyens employés par l'Église pour s'adapter au monde moderne et sa nature même. L'Église demeure la représentante immuable de Dieu sur terre, quelques soient les moyens de communication utilisés pour le dire. D'autant plus que ne leur déplaisent, ces outils attirent d'autres personnes séduites par une Eglise renouvelée et accessible, dans « l'air du temps » et capable de s'adapter aux nouvelles technologies. Il est donc essentiel que ceux qui sont figés dans une vision biaisée d'une Église « aux vertus strictes » dépassent leur *a priori* induit par les approches modernes de l'Église et recherchent la dimension immuable de l'Église présente en la majorité de ces mouvements : un amour inconditionnel de Dieu et une soif infinie d'absolu.

L'apostolat des jeunes par les jeunes se réalise à l'intérieur même de l'Église, « vivre ensemble » essentiel aux catholiques qui, pour persévérer dans leur foi, ont besoin de puiser aux contacts des personnes de leur entourage qui désirent vivre du même idéal évangélique qu'eux des forces pour rayonner à l'extérieur. Cet « entre-soi » est parfois dénoncé par des personnes qui y voient une preuve d'indifférence de ces jeunes à l'égard de ceux qui les entourent. Repli compréhensible et confortable, il est aujourd'hui néanmoins nécessaire que chacun de nous fasse preuve d'audace pour transmettre sa foi et l'amour du Christ à tout être humain. C'est un devoir que nous avons, nous qui avons eu la joie et la chance de recevoir une formation, de nous mettre au service de la cité et de rayonner de cet appel d'être les « sentinelles du matin », « le sel de la terre et la lumière du monde ».

Dans l'ombre ou sur la scène publique, l'essentiel est que cette jeunesse accomplisse autant sa mission au sein de l'Église qu'en interaction avec ceux qui n'en font pas partie. En cette double action résident le cœur de l'appel du Concile du Vatican II et le défi de cette nouvelle génération.

Remerciements à Claude Philippe, Sixtine, Valentin et Gilles Routhier. E.H

Message du Concile Vatican II aux jeunes (7 décembre 1965)

« C'est à vous enfin, jeunes gens et jeunes filles du monde entier, que le Concile veut adresser son dernier message. Car c'est vous qui allez recueillir le flambeau des mains de vos aînés et vivre dans le monde au moment des plus gigantesques transformations de son histoire. C'est vous qui, recueillant le meilleur de l'exemple et de l'enseignement de vos parents et de vos maîtres, allez former la société de demain: vous vous sauverez ou vous périrez avec elle. L'Eglise, quatre années durant, vient de travailler à rajeunir son visage, pour mieux répondre au dessein de son Fondateur, le grand Vivant, le Christ éternellement jeune. Et au terme de cette imposante «révision de vie», elle se tourne vers vous. C'est pour vous, les jeunes, pour vous surtout, qu'elle vient, par son Concile, d'allumer une lumière: lumière qui éclaire l'avenir, votre avenir. L'Eglise est soucieuse que cette société que vous allez constituer respecte la dignité, la liberté, le droit des personnes: et ces personnes, ce sont les vôtres. Elle est soucieuse surtout que cette société laisse s'épanouir son trésor toujours ancien et toujours nouveau: la foi, et que vos âmes puissent baigner librement dans ses bienfaisantes clartés. Elle a confiance que vous trouverez une telle force et une telle joie, que vous ne serez pas même tentés, comme certains de vos aînés, de céder à la séduction des philosophies de l'égoïsme et du plaisir, ou à celle du désespoir et du néant; et qu'en face de l'athéisme, phénomène de lassitude et de vieillesse, vous saurez affirmer votre foi dans la vie et dans ce qui donne sens à la vie: la certitude de l'existence d'un Dieu juste et bon. C'est au nom de ce Dieu et de son Fils Jésus que nous vous exhortons à élargir vos cours aux dimensions du monde, à entendre l'appel de vos frères; et à mettre hardiment à leur service vos jeunes énergies. Lutte contre tout égoïsme. Refusez de laisser libre cours aux instincts de violence et de haine, qui engendrent les guerres et leur cortège de misères. Soyez généreux, purs, respectueux, sincères. Et construisez dans l'enthousiasme un monde meilleur que celui de vos aînés!

L'Eglise vous regarde avec confiance et avec amour. Riche d'un long passé toujours vivant en elle, et marchant vers la perfection humaine dans le temps et vers les destinées ultimes de l'histoire et de la vie, elle est la vraie jeunesse du monde. Elle possède ce qui fait la force et le charme des jeunes: la faculté de se réjouir de ce qui commence, de se donner sans retour, de se renouveler et de repartir pour les nouvelles conquêtes. Regardez-la, et vous retrouverez en elle le visage du Christ, le vrai héros, humble et sage, le prophète de la vérité et de l'amour, le compagnon et l'ami des jeunes. C'est bien au nom du Christ que nous vous saluons, que nous vous exhortons et vous bénissons.»

Bibliographie :

Décret apostolat des laïcs n12. « Jeunes »
Constitution *Lumen Gentium* Chapitre III et IV
Gustave Martelet, *Les idées maîtresses du Vatican II*
Discours de Jean Paul II : Eglise et vocations (nov 2010)
Discours de Benoît XVI : Vatican, le 6 août 2010, fête de la Transfiguration du Seigneur. Tiré de *La Croix*

L'engagement des chrétiens en politique à la lumière du Concile Vatican II

Timothée de Marliave, 1A

Le Concile Vatican II oriente depuis quarante ans la vie de l'Eglise et l'engagement politique des chrétiens. Par la Constitution *Gaudium et spes*, l'Eglise a montré sa volonté d'être en dialogue avec le monde et de répondre aux « signes du temps ». Elle tient à montrer son attachement à la démocratie, aux droits fondamentaux, à la justice sociale et à la paix dans le monde et elle encourage les catholiques à participer à la vie politique de leurs pays. L'importance de *Gaudium et spes* ne fait pas de doute mais son interprétation est rendue difficile par la contingence de son écriture. Son message s'inscrit en effet dans un contexte historique particulier. L'évolution de ces « signes du temps » et l'essor des courants libéraux et relativistes dans les démocraties contemporaines ne demandent-ils pas une réappropriation des messages annoncés par le Concile ? *Gaudium et spes* reste-il d'actualité ? Et comment le Concile permet-il aujourd'hui de vivre son engagement de chrétien en politique ?

La Note Ratzinger

Les pères conciliaires ont défini la relation de l'Eglise avec le monde comme un dialogue, l'Eglise se montrant solidaire des défis du genre humain. Elle nous fait part de son désir d'éclairer les communautés humaines en analysant les évolutions des cultures et sociétés à la lumière de la foi. Le Concile met ainsi l'Eglise au service de l'Homme.

Invitation des chrétiens à participer à la vie politique

L'Eglise insiste ainsi sur la nécessaire solidarité entre les hommes. Les chrétiens ne doivent pas se désintéresser de la vie du monde sous prétexte qu'ils espèrent une vie auprès de Dieu après la mort, ils sont appelés à œuvrer pour le bien commun. Cette ouverture sur le monde est même une dimension essentielle

de notre foi. L'engagement politique, comme vecteur du bien commun explique l'importance de la réflexion qui se dégage du Concile sur ce thème.

Lors du Concile Vatican II, la liberté de l'homme comme maîtrise de soi-même est reconnue puisque l'homme a été créé à l'image de Dieu. Si l'homme est capable de se gouverner lui-même, il a légitimement le droit de prétendre à sa participation dans la vie politique.

« Il est pleinement conforme à la nature de l'homme que l'on trouve des structures politico-juridiques qui offrent sans cesse davantage à tous les citoyens, sans aucune discrimination, la possibilité effective de prendre librement et activement part tant à l'établissement des fondements juridiques de la communauté politique qu'à la gestion des affaires publiques, à la détermination du champ d'action et des buts des différents organes, et à l'élection des gouvernants ». (*Gaudium et spes*, 12)

Le Concile fait sien le principe de la démocratie, mais aussi celui du pluralisme politique puisqu'elle laisse libre choix aux catholiques de choisir leurs orientations politiques. Elle reconnaît ainsi avec réalisme la pluralité des chemins possibles pour atteindre le bien commun. Elle l'explique par la distance qui existe entre le temporel et le spirituel, entre les objectifs de la foi et les chemins qui existent pour y parvenir. Ainsi est-il demandé aux chrétiens : « en ce qui concerne l'organisation des choses terrestres, qu'ils reconnaissent comme légitimes des manières de voir par ailleurs opposées entre elles et qu'ils respectent les citoyens qui, en groupe aussi, défendent honnêtement leur opinion ». (*Gaudium et spes*, 13)

C'est donc au moyen d'un dialogue avec leurs communautés et leurs institutions que le Concile demande aux chrétiens de participer à la vie politique. En outre les pères conciliaires voient dans le progrès des droits fondamentaux et des libertés un signe en faveur du dialogue de l'Eglise avec le monde : « L'Eglise, en vertu de l'Evangile qui lui a été confié, proclame les droits des hommes, reconnaît et tient en grande estime le dynamisme de notre temps qui, partout, donne un nouvel élan à ces droits. » (*Gaudium et spes*, 41)

Les dérives du relativisme éthique

Mais les démocraties modernes tendent à évoluer vers un relativisme éthique qui fait de l'opinion de la majorité la seule source de légitimité. Pendant son pontificat, Jean-Paul II s'attaque aux dérives des positions pragmatistes face à la vie, la maladie, la mort. Il pointe du doigt dans *Evangilium vitae* la séparation qui est faite entre ce qui est légal et ce qui est moral. Il en appelle à l'utilisation de l'objection de conscience, évoqué dans *Gaudium et spes* dans les cas de l'euthanasie et de l'avortement et donne des pistes de réflexion pour défendre « le droit à la vie »

« Il s'agit de droits naturels, universels et inviolables: personne, ni l'individu, ni le groupe, ni l'autorité, ni l'Etat, ne peut les modifier, encore moins les supprimer, parce que ces droits procèdent de Dieu Lui-même (...) Il est juste, assurément, de parler des droits de l'homme comme, par exemple, le droit à la santé, au logement, au travail, à la famille, à la culture mais c'est propager l'erreur et l'illusion que d'en parler, comme on le fait souvent, sans défendre avec la plus grande vigueur le droit à la vie, comme droit premier, origine et condition de tous les autres droits de la personne » (Jean-Paul II, *Christi Fideles Laici*, n°38)

Les difficultés croissantes du dialogue de l'Église avec le monde

Les chrétiens ont ainsi à répondre à un nouveau défi.

« Dans une société où la vérité n'est pas recherchée, où on ne cherche pas à la rejoindre, toute forme d'exercice authentique de la liberté est aussi affaiblie. Cela ouvre la voie à un libertinisme et à un individualisme qui nuisent à la protection du bien de la personne et de la société entière. » (*Note Ratzinger*, numéro 7)

En effet sans consensus moral, ce sont les fondements du vivre ensemble qui sont remis en cause. La notion de bien et de mal, de juste et d'injuste et même la dignité de l'homme sont menacées par ce pluralisme éthique.

Ratzinger critique une dérive individualiste qui remet en cause toute conception commune du bien commun. L'individu réclame une totale autonomie vis-à-vis de la morale. Il définit lui-même son éthique. La vérité n'est plus conçue comme unique. Dès lors c'est la majorité qui construit la morale sans référence à aucune éthique extérieure. Le relativisme se substitue ainsi à la loi naturelle¹¹².

C'est bien le danger d'une « tyrannie démocratique » qui inquiète le rédacteur de la *Note*. Si les individus revendiquent pour eux-mêmes une totale autonomie morale et si exercer des fonctions publiques requiert d'adhérer aux lois de la majorité, alors l'homme politique devrait abdiquer de sa conscience morale dans le domaine public.

Jean-Paul II pointe aussi du doigt le danger de la loi du plus fort qui peut dériver de cette loi de la majorité qui primerait sur toutes les autres. Influencée par les forces politiques, les puissances financières, les lobbys, les médias, sans ancrage moral objectif, la majorité peut l'emporter. Alors les minorités, les sans-voix¹¹³ sont les premières victimes de ce relativisme éthique.

« Ainsi disparaît toute référence à des valeurs communes et à une vérité absolue pour tous : la vie sociale s'aventure dans les sables mouvants d'un relativisme absolu.

Alors, tout est matière à convention, tout est négociable, même le premier des droits fondamentaux, le droit à la vie.

De fait, c'est ce qui se produit aussi dans le cadre politique proprement dit de l'Etat : le droit à la vie originel et inaliénable est discuté ou dénié en se fondant sur un vote parlementaire ou sur la volonté d'une partie - qui peut même être la majorité - de la population. C'est le résultat néfaste d'un relativisme qui règne sans rencontrer d'opposition : le " droit " cesse d'en être un parce qu'il n'est plus fermement fondé sur la dignité inviolable de la personne mais qu'on le fait dépendre de la volonté du plus fort. Ainsi la démocratie, en dépit de ses principes, s'achemine vers un totalitarisme caractérisé » (Jean Paul II, *Evangelium Vitae*)

¹¹²Ce sujet a été longuement développé lors du discours du Pape Benoît XVI au Reichstag, Berlin, Jeudi 22 septembre 2011 : www.vatican.va/.../hf_ben-xvi_spe_20110922_reichstag-berlin_fr.html.

¹¹³ Et dans ce système comment protéger les handicapés, les personnes en fin de vie ou les embryons ?

La *Note Ratzinger* s'attache ainsi à vouloir éclairer l'engagement politique des chrétiens dans un contexte historique donné, celui du pluralisme éthique. Il rappelle son attachement à la démocratie mais il met en garde contre ses dérives. Il reconnaît les bienfaits du pluralisme politique mais dénonce les excès qui en découlent.

La *Note Ratzinger*, après avoir rappelé les visées morales de l'Eglise annoncées lors du Concile Vatican II, vient éclairer les modalités de la participation des chrétiens à la vie politique. « Elle veut simplement rappeler quelques principes qui inspirent la conscience chrétienne, dans l'engagement social et politique des catholiques dans les sociétés démocratiques. » (*Note Ratzinger*, numéro 1)

Dans la lignée de *Gaudium et spes*, la *Note Ratzinger* vient rappeler les convictions de l'Eglise sur l'engagement des chrétiens en politique. En effet depuis le Concile Vatican II les sujets concernant l'éthique ont changé. Mais si le dialogue entre les chrétiens et le monde est plus difficile c'est surtout parce que le monde semble avoir rejeté ce fondement moral partagé.¹¹⁴ Dès lors comment envisager l'engagement des chrétiens en politique ?

Les chrétiens en politique : comment servir le bien commun

Dans ce contexte de rupture entre société et morale, comment le chrétien peut-il s'engager politiquement en agissant conformément à ses convictions ?

La responsabilité des chrétiens

Dès avant le Concile Vatican II, l'Eglise fait de la participation à la vie publique un véritable devoir pour le chrétien. En effet le principe démocratique rend celui-ci responsable autant que les autres de la recherche du bien commun. Le chrétien est par sa foi mis au service de sa communauté. Il lui est demandé un « engagement actif, responsable et généreux ». Cette idée de responsabilité du chrétien s'appuie sur l'Evangile. Comme tu m'as envoyé dans le monde, je les envoie dans le monde ». (Jn 17, 18).

Le chrétien est ainsi envoyé dans le monde. Il doit s'y investir et se mettre au service de la société au nom du bien commun. « Tous les chrétiens doivent prendre conscience du rôle particulier et propre qui leur échoit dans la communauté politique : ils sont tenus à donner l'exemple en développant en eux le sens des responsabilités et du dévouement au bien commun ». (*Gaudium et spes*, numéro 11)

L'Eglise admet le pluralisme politique et l'autonomie des catholiques quant à leurs choix politiques. Elle prend acte de la contingence des actes politiques et admet la légitimité du pluralisme politique pour les catholiques.

¹¹⁴ « Si avec cela jusqu'à l'époque des Lumières, de la Déclaration des Droits de l'Homme après la seconde guerre mondiale et jusqu'à la formation de notre Loi Fondamentale, la question des fondements de la législation semblait claire, un dramatique changement de la situation est arrivé au cours du dernier demi siècle. L'idée du droit naturel est considérée aujourd'hui comme une doctrine catholique plutôt singulière, sur laquelle il ne vaudrait pas la peine de discuter en dehors du milieu catholique, de sorte qu'on a presque honte d'en mentionner même seulement le terme. » *Discours du Pape Benoît XVI au Reichstag, Berlin Jeudi 22 septembre 2011* (§5).

Mais la liberté politique ne se fonde pas sur le relativisme mais sur la contingence des choix temporels. Le chrétien porte en lui une conscience morale soucieuse du bien commun et non de l'intérêt général.

Il est appelé à administrer les choses temporelles « en les ordonnant selon Dieu ». Le souci d'agir selon la morale doit le guider. Il croit en la dignité de l'homme, l'existence du bien et du mal et l'existence d'une morale universelle. Aujourd'hui le droit naturel n'est plus considéré comme une évidence aux yeux de tous. Il est alors demandé au chrétien d'utiliser sa raison comme aiguillon moral. Cette éthique est défendue par le cardinal Ratzinger comme une éthique naturelle. Le rédacteur de la note prône ainsi un juste usage de la raison, non pas une raison technique mais une raison morale supérieure à l'avis de la majorité et qui est un rempart contre les dérives possibles de la démocratie.

L'Eglise reconnaît certes l'autonomie de la sphère politique par rapport à la sphère religieuse, mais elle ne reconnaît en aucun cas une autonomie de la sphère politique par rapport à la sphère morale. C'est au nom de ce principe que la *Note Ratzinger*, dans la continuité du Concile Vatican II, consacre des principes éthiques non-négociables qui encadrent les choix politiques du chrétien.

Le non-négociable

La *Note*, dans la continuité du Concile, rappellent des principes moraux qui n'admettent « ni dérogation, ni exception, ni compromis » : « refus de l'avortement et de l'euthanasie, respect de l'embryon humain, protection de la famille monogame et du mariage fondé sur la complémentarité entre les deux sexes, droit à la liberté religieuse, droit à la liberté d'éducation, développement d'une économie au service de la personne et du bien commun, respect de la justice sociale et de la paix. » Ces principes moraux sont des conditions essentielles au bien commun.

Or force est de constater que dans de nombreuses situations les pouvoirs politiques dévient de ces principes. « Dans une telle situation, les catholiques ont le droit et le devoir d'intervenir pour rappeler le sens le plus profond de la vie et des responsabilités qui incombent à tous en cette matière. ». « Les catholiques ne peuvent pas non plus songer à déléguer à d'autres l'engagement qu'ils ont reçu de l'Évangile de Jésus Christ, pour que la vérité sur l'homme et sur le monde puisse être annoncée et atteinte. » Le chrétien a donc une vraie mission celle de rappeler qu'il existe une écologie de l'homme : « L'homme n'est pas seulement une liberté qui se crée de soi. L'homme ne se crée pas lui-même. Il est esprit et volonté, mais il est aussi nature, et sa volonté est juste quand il respecte la nature, l'écoute et quand il s'accepte lui-même pour ce qu'il est, et qu'il accepte qu'il ne s'est pas créé de soi. C'est justement ainsi et seulement ainsi que se réalise la véritable liberté humaine. ¹¹⁵»

¹¹⁵ *Discours du Pape Benoît XVI au Reichstag, Berlin Jeudi 22 septembre 2011* (§8). Le Pape rappelle devant tous les membres du Reichstag la prière de Salomon (1R3,9) qui demande à Dieu non d'avoir le succès ou le profit matériel mais « un cœur docile pour gouverner ton peuple, pour discerner le bien et le mal »... « afin d'établir le vrai droit, de servir la justice et la paix ».

Le non-négociable apparaît bientôt comme la protection de la vie dans toute ses phases et la défense de la famille, comme Benoît XVI le rappellera lors de son *Discours aux parlementaires du Parti Populaire du Parlement Européen* le 30 mars 2007.

La quatrième partie de la *Note* insiste sur le fait, les parlementaires ont « l'obligation précise de s'opposer à toute loi qui s'avère un attentat contre la vie humaine » et de « de participer à des campagnes d'opinion en faveur de telles lois » ou « de les soutenir par son vote. »

Quant aux électeurs, le non-négociable doit leur servir de critère de vote. Privilégier les partis protégeant la vie et la famille, choisir le moins pire s'il le faut.

La constitution *Gaudium et spes* du Concile Vatican II a marqué le souci de l'Eglise de répondre aux « signes du temps ». Elle encourage le dialogue de l'Eglise avec le monde, et pour ce faire l'engagement des chrétiens dans la vie politique. Les chrétiens sont d'autant plus encouragés à l'action politique que leur foi doit les amener à contribuer au bien commun. *Gaudium et spes* fait de cet engagement un véritable service que le chrétien effectue avec humilité pour contribuer à améliorer le sort de l'humanité en particulier dans son pays. La *Note Ratzinger* vient confirmer, et même éclairer cet engagement nécessaire des chrétiens en politique. La recherche de la paix, de la justice sociale, de l'équité, la protection de la dignité humaine et de la vie y sont réaffirmés comme des principes fondamentaux de l'agir du politique. Face à la montée d'une vision positiviste du monde et d'un relativisme éthique dangereux, la Congrégation pour la doctrine de la Foi a voulu par cette note mettre en lumière de nouveaux défis tout en rappelant son attachement au principe démocratique et aux libertés politiques. La *Note Ratzinger* met les catholiques devant de nouvelles responsabilités : ils doivent s'impliquer plus encore dans la vie politique pour défendre une éthique qui tend à disparaître, celle de la défense de la vie dans toutes ses phases, de la famille mais aussi de la justice sociale et de la paix.

« Les orientations données dans cette *Note* veulent éclairer un des aspects les plus importants de l'unité de la vie chrétienne: la cohérence entre la foi et la vie, entre l'Évangile et la culture, rappelée par le Concile Vatican II. Le Concile exhorte les fidèles à «s'acquitter avec fidélité de leurs tâches terrestres, et cela en se laissant conduire par l'esprit de l'Évangile. Ils s'éloignent de la vérité ceux qui, sachant que nous n'avons pas ici-bas de cité permanente, mais que nous cherchons à atteindre la cité future, croient, pour cela, pouvoir négliger leurs devoirs terrestres en perdant de vue que la foi même crée une obligation plus grande de les accomplir, en fonction de la vocation propre à chacun». Puissent les fidèles être désireux de pouvoir «mener toutes leurs activités terrestres en unissant dans une vivante synthèse tous les efforts humains, familiaux, professionnels, scientifiques ou techniques, et les valeurs religieuses, sous la haute ordonnance desquelles tout est coordonné à la gloire de Dieu ».

Conclusion de la *Note Ratzinger*.